LES
PAPILLONS BLANCS
DE BERGERAC

PROJET ASSOCIATIF

2021>2025

“Tout seul
on va plus vite,
ensemble
on va plus loin !”

L’association les Papillons Blancs de Bergerac remercie tous les usagers, administrateurs, adhérents, familles, salariés, partenaires qui ont contribué à l’émergence et à la rédaction de ce projet et qui seront les acteurs de sa réalisation pour les années à venir.

Edition : JUIN 2021
Conception graphique & Photos : OOKPIK - www.ookpik.fr
Impression : Atelier Apropub – Esat Brousse Saint Christophe - ZA la Vallade sud - 24112 BERGERAC cedex

Les photographies illustrant ce projet associatif ont été réparties de façon aléatoire. Elles n’illustrent pas nécessairement les thèmes développés.

Sommaire

Éditorial du président 4
Mot du directeur général 5
Présentation de l’association 6-7
Bilan du projet associatif précédent 8
Responsabilité sociétale des organisations 9

AXE I. GARANTIR L’ACCOMPAGNEMENT FAVORISANT L’INCLUSION 10-11

- Renforcer le pouvoir d’agir des personnes en situation de handicap 12-13
- Nouvelles formes d’habitat 14-15
- Redéploiement de l’accompagnement et création d’initiatives partagées 16-17
- Promouvoir la mobilité en autonomie 18-19

AXE II. FAVORISER UNE APPROCHE POPULATIONNELLE PAR TYPE DE HANDICAP 20-21

- Aidants et familles 22-23
- Poursuivre le travail engagé sur l’autisme 24-25
- Handicap psychique et réhabilitation psychosociale 26-27
- Handicap avec besoins médicaux 28-29

AXE III. CONTRIBUER À LA RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS 30-31

- Commission de parcours 32-33
- Nouvelles modalités d’accompagnement 34-35
- Réponses manquantes aux besoins 36-37
- Partenariat interne/externe 38-39

AXE IV. MAINTENIR UNE GESTION PERFORMANTE ET UN MANAGEMENT PAR LA QUALITÉ 40-41

- Certifications / évaluations 42-43
- Transformation numérique 44-45
- Mutualisation des moyens et du patrimoine 46-47
- Responsabilité sociétale des organisations (RSO) 48-49

Conclusion du directeur général 50
Conclusion du président 51
Glossaire - Sigles et acronymes 52
Liste des commissions 53
Coordonnées des établissements et services 54

Éditorial du président

L'association les Papillons Blancs de Bergerac a pour rôle de permettre à nos enfants, nos frères, nos sœurs... d'être reconnus au sein de la société en tant que citoyens.

Portée par le mouvement parental, elle entend assurer la continuité des actions menées depuis sa création afin de participer à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le respect de nos valeurs.

En s'appuyant sur nos fondations, ce projet doit en effet nous permettre de construire la société inclusive de demain, tout en restant vigilant pour que cette inclusion ne soit pas imposée, qu'elle réponde aux besoins de chaque personne accompagnée, pour que l'accès au milieu ordinaire ne soit pas une fin en soi, chacun devant conserver son libre choix.

Nos racines sont solides et notre arbre associatif s'enrichit chaque jour de nouveaux bourgeons et de nouvelles feuilles, tant les besoins sont importants, notamment dans l'accueil des personnes autistes ou pour accompagner la détresse des familles sans solution.

C'est grâce à ce projet, base de notre action commune, qu'ensemble nous agirons pour l'avenir.

Le projet associatif constitue la feuille de route, réaffirme les valeurs humanistes et fondamentales de l'association et ses orientations pour les cinq ans à venir. Il se situe dans la continuité de nos actions et trace de nouvelles perspectives qui s'annoncent riches et passionnantes afin de nous permettre d'aller vers le futur le plus sereinement possible.

175 personnes ont contribué à l'écriture de ce projet. Je remercie ici les usagers (qui étaient associés pour la première fois), les familles, les adhérents, les professionnels pour leur participation à son élaboration, suscitant un débat, une réflexion, afin de refléter au mieux la réalité de terrain.

« L'égoïsme m'indigne, la méchanceté m'exaspère, l'injustice me révolte, la misère me saigne le cœur » – Eugène Le Roy

Jean – Paul Jammes

PRÉSIDENT

Mot du directeur général

Avec ce nouveau projet associatif, les Papillons Blancs de Bergerac démontrent plus que jamais leur volonté de promouvoir l'autodétermination dans les choix de vie des personnes accompagnées, tout en étoffant la palette d'offre de service qui peut leur être proposée.

Ce projet est le fruit de nombreuses réunions de réflexion, d'un travail collégial réunissant depuis l'été 2020, adhérents, élus et représentants, salariés, bénévoles, usagers, partenaires, qui ont pu s'exprimer sur leur vision des orientations politiques de l'association, ses enjeux, ses priorités et mettre en œuvre le pouvoir d'agir des personnes. Qu'ils en soient tous ici chaleureusement remerciés.

La traduction de ce travail collectif met en avant l'inventivité, la pluralité, la complémentarité des réponses qui peuvent être proposées aux personnes dans leur projet de vie et permet de définir les objectifs communs qui nous unissent tous. Chacun, de sa place, participe ainsi au succès des actions entreprises.

C'est l'occasion pour l'association d'affirmer ses valeurs :

- *En s'inscrivant dans une démarche inclusive. Proposer le postulat de l'inclusion, c'est promouvoir l'engagement de chacun, dans cette vision citoyenne, pour que chacun bénéficie des mêmes droits et devoirs dans notre société et sur son territoire de vie.*
- *En s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire, dans la responsabilité sociétale des organisations, pour prendre en compte le développement durable, les démarches valorisant l'utilisation de la production locale, les circuits courts qui se mettent en place dans les établissements et services.*

Les Papillons Blancs de Bergerac s'engagent pour que ce « vivre ensemble », se traduise dans le virage inclusif pour une société de citoyens acteurs et solidaires. Dans un contexte complexe avec une crise sanitaire inédite qui se prolonge, chacun mesure les nécessaires solidarités qui doivent prévaloir sur les idéologies et les postures. La qualité de l'accueil des personnes prenant en compte leurs spécificités plurielles, les différents types d'habitat, les différentes modalités de travail, les réponses individualisées aux situations des personnes sont l'ADN de l'association. Il nous appartient désormais de mettre en œuvre les valeurs autour desquelles nous nous retrouvons et de les traduire par des actions fortes.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau projet, porteur d'avenir, et vous donne rendez-vous autour des actions et des étapes qui vont jalonner sa vie.

Denis Clark

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Présentation de L'association

L'association les Papillons Blancs de Bergerac a été créée en 1967 par des parents militants.

Elle œuvre dans le champ du handicap et s'engage sur des principes fondateurs :

- Respecter la dignité et les droits de la personne handicapée.
- Reconnaitre la place et le rôle de la famille.
- Respecter la place et le rôle du représentant légal.
- Reconnaitre la place et le rôle des professionnels.
- Comprendre, appréhender et anticiper l'évolution du contexte économique et social.

Et des valeurs fondamentales :

- **Les valeurs de solidarité**, sous toutes ses formes, quels que soient la nature ou le degré du handicap mental.
- **Les valeurs de tolérance**, en combattant toute forme de discrimination pouvant porter atteinte au respect et à la dignité des personnes accompagnées.
- **L'engagement, l'implication et la prise de responsabilités** effectuées de manière concertée entre tous les responsables de l'association, en rendant compte des décisions prises.

SA VOCATION EST L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL, ENFANTS ET ADULTES. L'ASSOCIATION ACCOMPAGNE AUJOURD'HUI PLUS DE **750 ENFANTS ET ADULTES DANS 15 ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX, UNE ENTREPRISE ADAPTÉE ET DANS 2 SERVICES INNOVANTS.**

Ses missions fondamentales tendent toutes vers un objectif : rendre l'usager acteur de son projet de vie.

Le parcours de vie se construit dans le temps, selon les différents stades de la vie et de son évolution. L'association propose l'accompagnement le plus adapté possible et fait preuve de flexibilité et d'innovation pour mettre en place des projets à géométrie variable. Le projet de la personne s'appuie sur ses besoins mais aussi sur ses compétences afin de favoriser son autonomie et son insertion dans la vie sociale, professionnelle... Il s'agit de dépasser le fait de limiter la personne à son handicap, afin de mettre en lumière les potentialités de chacun.

Pour mener à bien ses missions, l'association s'appuie à la fois sur une organisation associative et sur une organisation opérationnelle.

L'organisation associative :

Les adhérents sont les personnes qui paient une cotisation pour adhérer à l'association. Ils sont en majorité des parents, au sens large du terme, de personnes en situation de handicap. Les adhérents non parents sont appelés « amis ». Les adhérents participent à l'assemblée générale et votent les orientations de la politique associative.

L'assemblée générale est composée de tous les adhérents de l'association. Seuls les membres physiques à jour de leur cotisation ont droit de vote et chacun dispose d'une voix. Peuvent également assister aux assemblées générales toutes les personnes invitées par le conseil d'administration à des titres divers.

L'association est administrée par un **conseil d'administration** composé de 30 membres maximum, élus par l'assemblée générale. Il réfléchit, agit et s'implique en faveur des personnes accompagnées. Il détermine les orientations stratégiques de l'association.

Déterminer les orientations politiques d'une association, c'est définir les valeurs et les combats de l'association, veiller à la cohérence entre ces valeurs et les actions menées, orchestrer la mise en application du projet associatif, le développement de l'association (regroupement d'associations, ouverture d'établissements, grands travaux, constructions...), gérer son image et son attractivité.

Le conseil d'administration élit **son bureau**, parmi ses membres. Le bureau est composé au maximum de 12 personnes, et comprend un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint.

Adhérents et professionnels se réunissent dans des **commissions associatives ou techniques**. Ce sont des lieux de concertation, de propositions et d'aide à la décision pour la présidence et la direction générale (liste des commissions disponible en page 53).

L'organisation opérationnelle :

L'organisation opérationnelle a une fonction d'articulation entre l'instance politique qu'est le conseil d'administration et les professionnels. Les établissements et services de l'association sont répartis en complexes, dirigés par des directeurs :

- **Le secteur travail** regroupe un Esat, une entreprise adaptée, une section d'accueil de jour, un service d'insertion et un service d'accompagnement au projet de vie.
- **Le site de Gammareix** rassemble sur un même lieu géographique un Esat, un foyer occupationnel, un foyer d'hébergement et d'animation rurale et une section d'accueil de jour.
- **Le pôle enfance jeunesse** regroupe un IME, un Sessad et un foyer d'hébergement pour adolescents relevant de l'ASE.
- **Le secteur hébergements** est scindé en deux pôles :
  - > Le pôle habitat et vie sociale regroupant deux foyers d'hébergement, un SAVS et un Samsah.
  - > Le pôle habitat et soins rassemblant deux FAM.

Cette organisation, en place à l'heure où nous écrivons ce projet associatif, est susceptible d'évoluer au regard de la réforme des agréments des établissements en établissements d'accueil non médicalisé et établissements d'accueil médicalisé.

L'association dispose d'un siège social qui coordonne l'organisation des établissements et services et met en œuvre la politique associative, assurant une cohérence entre le politique et le technique. Placé sous l'autorité du directeur général, il regroupe plusieurs fonctions support et missions associatives :

- Gestion comptable et financière
- Gestion des ressources humaines
- Démarche qualité
- Gestion de l'informatique
- Gestion des achats
- Entretien du parc automobile
- Gestion de la communication

Ce projet associatif 2021-2025 est le reflet de la mobilisation de tous, usagers, familles, administrateurs, professionnels, direction générale, pour les usagers et leurs familles autour de *4 axes stratégiques* :

- **Garantir l'accompagnement favorisant l'inclusion,**
- **Favoriser une approche populationnelle par type de handicap,**
- **Contribuer à la réponse accompagnée pour tous,**
- **Maintenir une gestion performante et un management par la qualité.**

Bilan du projet associatif précédent

Feuille de route de l'association, le projet associatif des Papillons Blancs de Bergerac s'est toujours inscrit dans une dynamique permanente d'amélioration de l'accompagnement des usagers de l'association.

Le précédent projet associatif (2012-2017) avait permis d'initier une démarche commune de réflexion en mobilisant nombre d'acteurs de l'association, administrateurs, adhérents et salariés. À l'issue de ces échanges et réflexions, des axes de travail majeurs avaient été dégagés :

- Réaffirmer nos valeurs fondamentales et nos volontés associatives.
- Faire émerger et favoriser le droit à la vie privée, à la vie affective et à la sexualité dans le respect des règles de vie collective.
- Pérenniser la place de la personne accompagnée en tant qu'actrice de son projet.
- Déterminer la notion de parcours de vie en faisant notamment émerger la notion de passerelles entre établissements.
- Réaffirmer la place de la famille.
- Travailler sur le partenariat et la communication.
- S'engager prioritairement sur quatre orientations associatives :
  - Petite enfance
  - Autisme
  - Insertion socio-professionnelle
  - Vieillissement

Ancienne et reconnue, forte des parents et familles qui la composent et grâce à une gestion administrative et financière saine, l'association a su, ces dernières années, mettre en œuvre ces projets ambitieux et ainsi :

- Rédiger et mettre en œuvre sur le terrain une charte de la vie affective et sexuelle.
- Créer une commission parrainage et initier des parrainages.
- Étendre les missions des CVS avec une meilleure participation des usagers.
- Développer les missions du service d'insertion des Papillons Blancs de Bergerac grâce à l'appel à projets sur l'emploi accompagné.
- Créer un service innovant (Raconte-moi ton projet) pour diversifier la palette d'offres d'accompagnements.
- Ouvrir la première unité d'enseignement maternelle pour autistes de Dordogne en réponse à un appel à projets.
- Ouvrir à 45 places le FAM Jacques DELPRAT pour personnes handicapées vieillissantes.
- Former des professionnels à l'autisme.
- Pérenniser et développer le travail de réseau et de partenariat.
- Créer une commission communication qui a permis de définir une charte graphique associative et concevoir des outils de communication internes et externes.
- Mettre en place une commission de parcours.

L'évolution de la société et la taille grandissante de l'association, le manque de places, le manque de solutions intermédiaires entre la vie en institution et l'autonomie complète ou encore l'accueil de personnes dont le handicap n'est pas que mental restent des sources d'interrogations et d'inquiétude auxquelles l'association se doit de répondre.

Tout nouveau projet associatif se nourrit ainsi du précédent et des opportunités qu'il a dessinées :

- La société actuelle pousse à l'innovation et à l'inclusion, il est important aujourd'hui d'anticiper et de participer à cette évolution.
- L'association répond toujours très régulièrement aux appels à projets qui sont émis.
- Les Papillons Blancs de Bergerac doivent également s'emparer de l'opportunité qu'offre l'intégration de la responsabilité sociétale des organisations (RSO).

CES AXES ET BIEN D'AUTRES ALIMENTENT AUJOURD'HUI
CE NOUVEAU PROJET ASSOCIATIF 2021-2025.

Responsabilité sociétale des organisations

La responsabilité sociétale des organisations (RSO) est la contribution volontaire de ces organisations au développement durable, c'est-à-dire leur responsabilité vis-à-vis des impacts de leurs décisions et activités sur la société et l'environnement et leur prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans leurs activités économiques. La RSO a comme cadre de référence la norme ISO 26000, qui propose aux organisations d'orienter leurs pratiques et leurs stratégies vers un comportement plus responsable. Ce cadre consiste à identifier et mettre en œuvre des pratiques pertinentes et à les améliorer dans le temps.
Le vocabulaire de la norme ISO 26000 s'adresse à toutes les formes d'organisation. Dans le secteur médico-social, il convient d'utiliser le mot usagers plutôt que consommateurs quand on parle des personnes accompagnées, sans pour autant oublier que nos Esat s'adressent bien, eux, à des consommateurs.

Le secteur médicosocial est concerné par la RSO à plusieurs titres parmi lesquels :

- Inciter au respect des droits de l'homme : le respect des usagers et de leurs droits est notre raison d'être.
- Prôner la santé et la sécurité au travail : la qualité de vie au travail conditionne la bientraitance des personnes accueillies dans notre secteur.
- Prendre conscience de l'impact des activités sur l'environnement. Nous exploitons des locaux, nous consommons, nous produisons des déchets, nous sommes un acteur économique majeur sur le territoire.

La RSO constitue ainsi un socle de comportements et de valeurs qui se déclinent, dans le cadre d'une gouvernance organisée, autour de six thématiques essentielles :

Devoir de vigilance, discrimination et groupes vulnérables, droits civiques et politiques, droit du travail, droits économiques, sociaux et culturels...

Relations employeurs-employé, protection sociale, santé et sécurité au travail...

Education et culture, création d'emploi et développement des compétences, création de richesses et de revenus...

Prévention de la pollution, utilisation durable des ressources, protection de la biodiversité, lutte contre le changement climatique...

Protection de la santé et de la sécurité des usagers et des consommateurs (clients des Esat), gestion des réclamations, service après-vente, éducation et sensibilisation...

Lutte contre la corruption, engagement politique responsable, concurrence loyale...

CLÉ DE LECTURE :
Chaque thème développé dans ce projet associatif peut être associé à une ou plusieurs thématiques RSO. Dans chaque chapitre, une orientation RSO est mise en lumière au regard des intentions et des actions qui y sont préconisées.

fil rouge RSO

AXE 1

GARANTIR L'ACCOMPAGNEMENT FAVORISANT L'INCLUSION

(virage inclusif)

L'association a pour volonté de garantir un accompagnement favorisant l'autodétermination et l'inclusion sous toutes ses formes : habitat, travail, scolarité, sports et loisirs, culture, mobilité…

Il s'agit donc pour les prochaines années :

- **De renforcer le pouvoir d'agir des personnes** notamment en facilitant l'accès à l'information (Falc, utilisation de langages signés…) et en développant de nouvelles formes de participation.

- **De diversifier les formes d'hébergement :**
  - En mutualisant les locaux et les outils de préparation à l'habitat indépendant
  - En reconfigurant les accueils
  - En créant de nouveaux modes d'hébergements.

- **De redéployer l'accompagnement et de créer des initiatives partagées.**

- **De promouvoir l'autodétermination, la capacité à se déplacer, la mobilité.**

Parler d'inclusion, c'est accepter une approche très simple, presque primaire : la société est composée des gens qui la composent ! Non pas une société idéale qui procède d'un tri mental qui valorise les uns en excluant les autres mais un système qui prend en compte les différences qui nous constituent dans un vivre ensemble.

GARDOU Charles, 2018,
« La société inclusive, parlons-en ! »,
édition Erès

Renforcer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap

Nos intentions

La conférence nationale du handicap qui s'est déroulée le 11 février 2020 a été l'occasion de la signature d'une convention d'engagement entre l'État, l'assemblée des départements de France, les associations représentatives des personnes en situation de handicap et les organisations représentant les associations gestionnaires du secteur du handicap. La conférence avait pour titre : « *Cap vers le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap* ».

Pour les Papillons Blancs de Bergerac, « *Cap vers le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap* » incarne véritablement la volonté associative de considérer les personnes accompagnées dans le respect et la dignité auxquels elles ont droit.

En participant à la prise de décision, en développant un sentiment d'appartenance et en renforçant son pouvoir sur sa propre destinée, l'individu améliore sa santé.

de Immanuel WALLERSTEIN
sociologue, historien
et économiste américain

Donner le pouvoir d'agir aux personnes en situation de handicap, c'est d'abord et avant tout reconnaître leur droit à la citoyenneté, comme le prévoit la loi du 11 février 2005, loi *« pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »* mais c'est surtout mettre en œuvre cette citoyenneté.

Renforcer le pouvoir d'agir, c'est aussi donner à chacun l'accès aux informations qui le concernent et les moyens de comprendre ces informations pour lui permettre de faire des choix éclairés.

C'est proposer une offre de services en meilleure adéquation avec les attentes et les besoins de l'usager.

Enfin, c'est une question de méthode et de posture, une logique d'intervention sociale afin de ne pas tomber dans la toute-puissance, le « je sais ce qui est bon pour toi ».

Il s'agit de favoriser au maximum l'expression, le choix, la liberté, de promouvoir l'autodétermination des personnes en situation de handicap dans leur parcours de vie et leur projet personnalisé.

Nos actions

Améliorer l'accès aux loisirs, à la culture, au sport

- Accompagner l'accès aux services existants.
- Participer à l'adaptation des infrastructures avec les partenaires (accessibilité).
- Être véritablement acteur dans la cité afin de contribuer au changement de regard sur le handicap.
- Passer de la logique de prise en charge à celle de prise en compte.

Permettre aux personnes accompagnées d'accéder à une vie affective et sexuelle plus facilement

- Proposer une information adaptée aux besoins et au niveau de compréhension de chacun sur la vie affective et sexuelle.
- Réviser régulièrement les règlements de fonctionnement des foyers et la charte associative sur la vie affective et sexuelle en Falc.

Consolider l'accompagnement des personnes les plus déficientes

- Développer les outils et modalités d'accompagnement pour les personnes accueillies les plus déficientes afin de concrétiser la compensation du handicap et l'exercice du pouvoir d'agir.

Favoriser l'accès au droit de vote

- Favoriser les outils permettant d'être informé et/ou facilitant la compréhension et donc garantissant un véritable choix.
- Accompagner l'accès au droit de vote, qui est au cœur de l'exercice de la citoyenneté.

Promouvoir l'engagement des personnes accueillies au sein de l'association

- Informer les personnes accompagnées sur la possibilité d'être adhérentes.
- Favoriser l'accès des personnes accompagnées à certaines commissions associatives, d'établissements et services et même à des instances extérieures à l'association.
- Permettre aux personnes accompagnées de s'impliquer dans l'accueil de leurs pairs au sein d'un établissement ou d'un établissement à un autre (tutorat, pair-aidance).

Renforcer l'accès à la formation en Esat et la développer pour les autres usagers

- Organiser des formations communes familles professionnels.
- Former les usagers à la représentativité (CVS).
- Développer des outils favorisant la compréhension et l'expression des personnes accueillies (Falc, pictogrammes, outils informatiques de dictée, utilisation de langages signés...).

Mener une réflexion approfondie sur l'organisation du temps de travail des ouvriers d'Esat

- Étudier particulièrement la mise en place de congés volants pris à la convenance. Cette réflexion doit être menée au regard des besoins de l'usager au travers de son projet personnalisé.
- Structurer un service administratif accompagnant les travailleurs d'Esat dans la gestion des congés, des formations...

fil rouge RSO

LES DROITS DE L'HOMME

Promouvoir la citoyenneté pleine et entière, garantir l'exercice des droits individuels et l'autonomie dans l'exécution des droits économiques, sociaux et culturels, c'est favoriser l'autodétermination des personnes en situation de handicap. Le respect de ces droits est inscrit dans l'ADN d'une association comme les Papillons Blancs de Bergerac mais leur mise en œuvre effective est un travail au quotidien.

Nouvelles formes d'habitat

Nos intentions

Pour les personnes en situation de handicap, l'habitat se résume souvent à trois possibilités : le domicile parental, un foyer institutionnel ou un appartement avec le soutien d'un service à court, moyen ou long terme. Ces formes d'habitat sont quelque peu restrictives et se déploient davantage en fonction de critères tels que le nombre de places, le financement ou les difficultés des usagers et trop peu en fonction de leurs attentes, de leurs choix et de leurs compétences.

Si les modes d'hébergement actuels peuvent s'inscrire dans la durée et faire sens pour certains usagers, ils peuvent également être une «passerelle» vers un autre mode d'habitat. Il faut en particulier impulser l'évolution des foyers vers la nouvelle nomenclature des établissements et services médico-sociaux[1]. Il est également question de les accompagner pour gérer le paradoxe de l'accompagnement individuel dans un environnement collectif ou partagé.

L'association a aussi la volonté forte de réfléchir à des **modes alternatifs d'habitat en pensant et en préparant l'hébergement de demain.**

Compte tenu de l'évolution de la société et des publics accueillis, l'hébergement doit davantage s'orienter vers le milieu ordinaire sous diverses formes : habitat partagé, accueil séquentiel, prestations ponctuelles à domicile, petites unités d'accueil et d'accompagnement... en travaillant à la modularité et à la synergie de ces dispositifs.

Les modes d'hébergements actuels ont besoin d'être revisités afin de répondre à l'évolution des attentes et des besoins du public.

Les Papillons Blancs de Bergerac souhaitent pouvoir accueillir différents publics, avec des besoins individuels multiples tout en apportant une solution spécifique à chacun. Accompagner les personnes, c'est avant tout tenir compte de leurs besoins, de leurs capacités, prendre en compte leurs compétences et valoriser leur autonomie.

Il s'agit de penser l'évolution de la personne dans sa globalité et en continuité, du pôle enfance vers le secteur adulte, d'envisager l'accompagnement sous la forme de parcours de vie (social et professionnel). Ainsi, l'association cherchera à développer des modes d'hébergements plus individualisés, de type maison, pension de famille, accueil intergénérationnel. Pour autant, le choix de l'hébergement en foyer doit rester une indication pertinente dans le parcours de vie de la personne accompagnée. Il est indispensable pour cette dernière de pouvoir réellement choisir son lieu de vie, ne plus choisir par défaut.

Nos actions

Adapter l'architecture des foyers existants

L'objectif est de :

- Faire évoluer les foyers vers des établissements d'accueil non médicalisé (EANM) et des établissements d'accueil médicalisé (EAM) et ainsi fluidifier l'accompagnement et le parcours des personnes.
- Utiliser les modalités d'accueil existantes (studios, maison relais…) pour permettre la création d'un palier supplémentaire visant une plus grande autonomie au sein même des foyers, en toute sécurité, avec des moyens humains dédiés.
- Revoir l'architecture de certaines chambres pour faciliter une vie de couple, l'expérimentation de la préparation des repas...

Inventer de nouvelles formes d'hébergement

L'association se donne pour missions de :

- Créer un dispositif d'accompagnement de type transitionnel pour les 16/25 ans afin de réduire l'écart entre le pôle adulte et le pôle enfance : pour cette tranche d'âge, il faut proposer un accompagnement plus adapté, afin de laisser le temps à la personne d'affiner et de définir son projet de manière pérenne et durable.
- Concrétiser un projet d'habitat partagé pour jeunes adultes autistes déficients. Il s'agit de proposer un dispositif expérimental de lieu de vie situé dans un centre-ville ou centre-bourg répondant aux besoins d'un public autiste déficient dont l'âge se situerait entre 18 et 30 ans. Ce projet doit dès lors permettre à la personne atteinte d'autisme de passer subtilement de la notion d'être hébergée, comme cela peut être éventuellement perçu en institution classique, à la notion, bien plus structurante et durable, d'habiter.
- Encourager la mobilisation et la mutualisation de la prestation de compensation du handicap (PCH). Cette mutualisation permettrait à la personne en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et mutualisé avec d'autres bénéficiaires dans le cadre d'un habitat partagé porté par l'association.
- Promouvoir le dispositif des baux glissants dont l'association assure l'intermédiation locative.
- Permettre un accompagnement adapté en laissant le temps d'affiner et de définir les projets de manière pérenne et durable, d'éviter les ruptures de parcours et de sécuriser le processus du droit à l'erreur ou au retour.
- Créer un pôle d'accueillants familiaux en secteur adulte pour proposer des accueils temporaires, permanents, ou des moments de répit notamment en réponse aux appels à projets lancés par les différents tarificateurs du territoire.

Augmenter les lieux d'apprentissages, d'activité, d'éveil, de socialisation et d'autonomie

Les Papillons Blancs de Bergerac souhaitent :

- Favoriser les préparations à un futur lieu de vie collective par la création de chambres stagiaires et/ou de répit. Il s'agit de permettre une prise de risque mesurée en responsabilisant la personne et ses aidants dans les choix qui la concernent, en rendant la personne actrice de son projet.
- Favoriser les évaluations par des mises en situation, tant au niveau du pôle enfance-jeunesse qu'au niveau du secteur adulte.
- Séparer les lieux de résidence des lieux d'activité, par exemple des lieux de vie en ville et des activités en campagne, permettant à la personne accompagnée de mieux se situer dans les choix qui lui seront proposés.
- Développer l'offre d'habitat avec les acteurs territoriaux du logement par le biais de partenariats.

Ces différents axes de travail pourront être portés par une équipe mobile transversale *(cf axe 3 «nouvelles modalités d'accompagnement »)*.

1. Décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques.

Fil rouge RSO

LES CONSOMMATEURS / USAGERS

Proposer une offre diversifiée d'habitat permet de répondre aux souhaits et demandes de la personne, tout en préservant sa santé et sa sécurité. Il convient de prendre en compte que la demande de la personne évolue dans le temps, selon son âge, ses capacités, ses projets...

C'est aussi organiser une offre favorisant l'inclusion, permettant à la personne, au travers de l'éducation et de la sensibilisation, de s'inscrire dans la vie de la cité, de bénéficier des services essentiels de droit commun, tout en restant vigilant face aux risques d'isolement ou d'agression.

Redéploiement de l'accompagnement et création d'initiatives partagées

Nos intentions

La loi du 2 janvier 2002, avec une définition plus ambitieuse de l'action sociale et médico-sociale, a placé les droits des usagers au centre de la rénovation sociale et médico-sociale.

L'accent a été mis sur l'affirmation accentuée des droits des usagers, la diversification des réponses, l'évaluation des dispositifs et la coopération.

En articulant le dispositif de compensation avec le projet de vie de la personne, la loi du 11 février 2005 a, quant à elle, induit une évolution de l'offre d'accompagnement, vers une individualisation et un assouplissement des modes d'accueil. L'accès plein et entier de la personne handicapée à la vie de la cité et sa participation à la vie en société sont au cœur de ces lois.

Plus récemment, la loi HPST du 21 juillet 2009 (vision plus large de la santé, décloisonnement, parcours de l'usager, approche territoriale…), la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, les différents rapports comme le rapport Piveteau [1] « *Réponse accompagnée pour tous* » de juin 2014 ou encore la tarification Serafin-PH interrogent la nécessité de revoir les accompagnements et les modalités d'organisation et de structuration pour plus d'efficience de la part de tous les acteurs concernés.

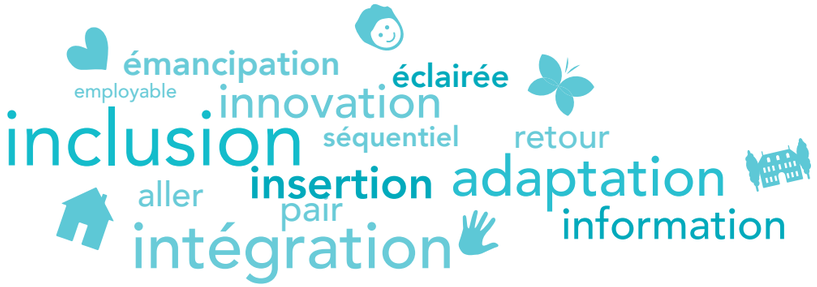

Force est de constater que les attentes et les besoins, aussi variés que multiformes, des personnes en situation de handicap, de leur famille et de leurs aidants, obligent aujourd'hui à envisager des possibilités de plus en plus concrètes en matière d'accès aux soins, de scolarisation, d'accès à la qualification, au travail, au logement, aux loisirs.

La prise en compte de la fluidité des parcours, l'ouverture partenariale et la création de nouveaux dispositifs innovants permettent d'appuyer cette démarche pour aller vers une société plus inclusive.

Dans ce contexte, l'association les Papillons Blancs de Bergerac s'appuie sur son expérience et ses savoir-faire en termes d'accompagnement pour améliorer son offre de service.

Nos actions

A l'heure de la logique de dispositif, le secteur médico-social est actuellement au cœur d'une période d'innovations et de transformations.

Mettre en œuvre une logique de dispositif dans les établissements et services existants pour :

- Éviter les éventuelles ruptures scolaires, de soins.
- Offrir une plus grande souplesse dans l'accompagnement entre les établissements et services.
- Être réactifs et apporter des réponses au plus près des besoins identifiés dans le cadre des projets personnalisés.
- Développer des ateliers pré-professionnels porteurs au niveau de l'emploi.
- Multiplier les accompagnements de la tranche d'âge 16-25 ans pour favoriser un passage vers la vie adulte (souvent synonyme de rupture).
- Renforcer les liens avec les Esat et le monde du travail.
- Développer des accompagnements plus souples entre établissements et services, notamment en réfléchissant à l'aménagement du temps de travail, le temps partiel ou séquentiel… en concertation avec les services de la MDPH.
- Rendre possible l'articulation foyer d'hébergement/habitat partagé/foyer occupationnel tout en accompagnant l'autonomisation de la personne accompagnée (allers/retours ; possibilités d'essai/erreurs).
- Développer l'habitat inclusif.

Multiplier les initiatives ouvertes sur la cité permettant de répondre à des besoins non pourvus et ainsi :

- Envisager l'ouverture, sous forme d'une entreprise adaptée par exemple, d'un lieu ouvert sur la cité, propice à la rencontre et à la visibilité de la question du handicap et de la différence.

  Ce lieu multimodal, situé dans le centre-ville de Bergerac, pourrait réunir un café, un restaurant d'application, une boutique de produits PB24, une salle d'exposition… et ainsi proposer aux personnes concernées un travail sous différentes formes : accueil, service, vente et restauration.

1.https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publicationsofficielles/rapports/handicap/article/zero-sans-solution-le-devoir-collectif-de-permettre-un-parcours-de-vie-sans

fil rouge RSO

LA COMMUNAUTÉ
ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

L'association se donne pour mission de redéployer son offre afin de proposer à la personne un accompagnement plus souple.

Il s'agit de décloisonner les établissements et services et de s'ouvrir aux solutions extérieures, notamment locales, pour mieux répondre aux besoins. Ainsi, l'accès des personnes handicapées à la vie sociale est recherché.

L'inclusion vise à lever les obstacles à l'accessibilité aux structures ordinaires d'enseignement, de santé, d'emploi, de services sociaux, de loisirs, etc.

Promouvoir la mobilité en autonomie

Nos intentions

La mobilité se définit par le caractère de ce qui peut se mouvoir, changer de place, de fonction. Elle s'associe à la notion de déplacement et s'oriente également vers l'idée d'autonomie.

Ainsi, la mobilité renvoie à la capacité de chacun de se déplacer pour se rendre au travail, faire des courses, pratiquer des loisirs, sortir, se rencontrer… être libre.

Cette capacité de liberté associée à la mobilité engendre directement une hiérarchie sociale dans les représentations des personnes. Elle est ainsi souvent au cœur des préoccupations des personnes en situation de handicap.

L'accès à la mobilité en autonomie est donc un enjeu majeur dans la construction sociale de la personne.

L'objectif pour les Papillons Blancs de Bergerac est d'accompagner les personnes en situation de handicap vers le niveau d'autonomie le plus adapté à leurs souhaits, leurs besoins, leurs capacités à faire et à se sécuriser.

La mobilité s'inscrit également au niveau de notre société dans une logique environnementale, de développement durable, de santé et de bien-être. En effet, la réflexion, si elle peut s'orienter vers une aide technique ou des projets partenariaux, doit aussi être pensée en termes d'image que les Papillons Blancs de Bergerac souhaitent véhiculer dans le rapport que chacun a avec la notion de mobilité.

La société entraîne à toujours faire plus et plus vite et chaque individu adapte sa mobilité à cette exigence. L'association, à travers la notion de mobilité, peut garder en filigrane la notion de bien-être au travail en conciliant les rythmes de déplacement et les exigences de travail.

La réflexion associative conduit donc au développement d'un accompagnement et à la promotion de la mobilité en tenant compte de tous ces aspects. Les actions en faveur de la mobilité s'articulent ainsi autour d'un accompagnement technique, de solutions matérielles et d'un engagement militant pour favoriser la mobilité.

Nos actions

Promouvoir un accompagnement technique à la mobilité

- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour une gestion associative du parc de véhicules :
  - > Pour permettre la création de modèles d'accompagnement à l'autonomisation des personnes.
  - > Pour favoriser les partenaires qui ont déjà un savoir-faire sur le bergeracois.
  - > Pour faciliter le passage des différents permis en lien avec les auto-écoles.
  - > Pour proposer des actions associatives.
  - > Pour organiser la veille et la constitution des réponses à appels à projets.
  - > Pour diffuser l'information et l'accompagnement, le cas échéant, sur les solutions de financement pour aider au passage d'un permis (d'une formation).

Proposer, en lien avec les partenaires du territoire, des solutions matérielles et logistiques à destination des personnes accompagnées

- Être en soutien ou force de proposition sur des projets de prêt ou de location de véhicules aux personnes accompagnées, en favorisant leur formation à l'utilisation, afin qu'elles puissent se rassurer avant d'investir personnellement. Cette démarche permettra de :
  - > Favoriser l'insertion en milieu ordinaire pour les travailleurs.
  - > Proposer des solutions pour les jeunes ayant besoin de mobilité dans leurs apprentissages.
  - > Sécuriser le parcours en cas de défaillance du moyen de locomotion personnel.
- S'appuyer sur les opportunités offertes par les appels à projets sur la mobilité proposés par des entreprises ou des fondations.

  Les véhicules préconisés sont les vélos, les vélos électriques, les voitures sans permis (notamment électriques) ou les voitures électriques…

Mettre en œuvre un véritable engagement militant en faveur de la mobilité

- Réfléchir à la structuration actuelle de la flotte de véhicules composée actuellement exclusivement de véhicules à moteur thermique pour favoriser la transition écologique.
- Coordonner les actions de sensibilisation organisées sur la prévention routière ou sur l'information au droit à la mobilité, pour faire connaitre les solutions possibles… dans une logique de développement durable et de santé.
- Communiquer auprès des pouvoirs publics afin de sensibiliser sur les besoins des personnes en situation de handicap en termes de mobilité et de transports en commun, les points forts et ceux qui sont à améliorer sur le territoire…
- Être acteur et force de proposition dans la réforme des transports au sein de la communauté d'agglomération bergeracoise en particulier, qui va permettre de répondre à ces apprentissages nécessaires au développement de l'autonomie des usagers vivant au sein de la CAB.
- Développer également les possibilités de mobilité pour les personnes accompagnées les plus déficientes.
- Favoriser la qualité de vie au travail (QVT) en permettant des transferts entre établissements et services plus respectueux de l'environnement même si ceux-ci impliquent une temporalité différente.

fil rouge RSO

L'ENVIRONNEMENT

La mobilité est un enjeu central d'un point de vue environnemental. L'accès à la mobilité doit s'inscrire dans un projet au service de la construction sociale de la personne (autonomisation et liberté) tout en intégrant une logique sociétale de développement durable, de lutte contre le changement climatique, de santé et de bien-être.

AXE 2

Favoriser une approche populationnelle par type de handicap

Sont considérées comme personnes en situation de handicap, au sens des statuts des Papillons Blancs de Bergerac, les personnes qui ont un retard global des acquisitions et une limitation des capacités adaptatives et qui ont des difficultés durables à se représenter elles-mêmes, qu'il s'agisse notamment de déficience intellectuelle ou cognitive, de polyhandicap, d'autisme, d'infirmité motrice-cérébrale ou de handicap psychique stabilisé.

La vocation première de l'association est donc de continuer à faire évoluer ses pratiques dans tous ces champs du handicap et notamment :

- **En reconnaissant la place des aidants** en tant que facilitateurs au sein de l'association, à l'interface entre la personne accompagnée et la société.
- En améliorant son expertise dans **l'accueil des personnes autistes**.
- Avec l'ambition de proposer un accueil de qualité en faveur des **personnes porteuses de handicap psychique**.
- En proposant un **accompagnement médical** lié au handicap le plus adapté possible.

Aidants et familles

Nos intentions

L'aidant est une personne non professionnelle qui accompagne et qui prend soin d'une personne qui a besoin de soutien moral, matériel, éducatif, physique, psychique, financier. Il est la famille (parents, fratrie, grands-parents…), les amis, les proches, les voisins. Il se trouve dans l'entourage de la personne aidée. On parle à ce titre d'aidant familial, d'aidant naturel, de proche aidant.

Malgré une reconnaissance du rôle d'aidant par la loi ASV du 28/12/2015 (loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement), il peut être parfois compliqué de se reconnaître en tant qu'aidant.

On peut dire que les aidants sont des facilitateurs qui se placent à l'interface de la personne aidée et de la société.

À ce titre, il est indispensable de prendre en compte leur expertise, leurs choix, leur parole, de les reconnaître en tant que partenaires, notamment dans le cadre du projet personnalisé.

De même, il est essentiel de les laisser cheminer à leur rythme dans la prise en compte du handicap de leur proche et les soutenir dans les bouleversements que peuvent induire l'annonce et l'accompagnement du handicap dans la vie familiale (réduction du temps de travail ou perte d'emploi pour l'aidant par exemple…).

Un juste équilibre des places doit être trouvé entre la personne aidée, ses aidants, sa famille, son mandataire judiciaire et l'accompagnement par les professionnels.

L'association les Papillons Blancs de Bergerac valorise la place des aidants et des familles au sein de l'association.

Nos actions

Soutenir les aidants et les familles en lien avec les commissions action familiale et parrainage :

- En développant la pair-aidance, les groupes de parole.
- En organisant l'aide à domicile permettant d'améliorer l'accompagnement des usagers.
- En favorisant l'intervention précoce.

Cela permettrait de favoriser autant que possible le maintien dans l'emploi des aidants et des familles. Le handicap peut en effet induire une perte d'emploi pour l'aidant.

Proposer des solutions de répit et renforcer l'offre de services :

- En mettant en place des chambres de répit dans les hébergements ou d'autres accompagnements séquentiels.
- En respectant la continuité de l'accompagnement dans les modalités de réponse.
- En développant l'accès aux vacances adaptées, garderies, centres de loisirs.
- En multipliant les modalités de l'accueil familial (adultes/enfants, séquentiel, temporaire).
- En créant des structures d'accueil de type internat pour jeunes de plus de 16 ans.
- En militant pour l'augmentation du nombre de places ou la création d'accompagnements innovants au regard des personnes sur liste d'attente ou sans solution.

Favoriser et accompagner l'inclusion :

- En développant des partenariats dans différents domaines et notamment dans le sport et la culture.
- En conventionnant avec les acteurs territoriaux (Éducation nationale, entreprises, professionnels de santé…) pour que les aidants ne soient pas sans solution.

Multiplier les actions de communication et l'information aux aidants et aux familles :

- En informant sur les différents dispositifs existants, sur les formations et les aides auxquelles ils ont accès en utilisant les outils de communication de l'association.
- En créant des sessions de formation pour les aidants.
- En mettant à disposition des fiches d'information sur les droits ou les services existants.
- En améliorant l'accès aux informations par les familles et notamment en travaillant sur l'écart qui peut se créer entre la vision que les professionnels et les aidants ont chacun à l'égard de l'autre.
- En mettant en place une commission de conciliation associative permettant, si elle est sollicitée, en cas de conflit mettant en cause des usagers et leurs proches de tenter de trouver une solution en interne avant toute intervention extérieure.

Fil rouge RSO

LA LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Les aidants et les familles sont pleinement parties prenantes dans les décisions de l'association en faveur des personnes en situation de handicap. Lorsque que l'usager est d'accord, instaurer le dialogue avec les parties prenantes permet de renforcer son pouvoir d'agir. Il est nécessaire de garantir la loyauté des pratiques et de veiller à la mise en place d'une gouvernance responsable qui s'assure que les décisions prises tiennent compte des effets qu'elles produisent sur l'usager et les parties prenantes.

Poursuivre le travail engagé sur l'autisme

Nos intentions

Le précédent projet associatif avait fait de l'autisme une orientation associative. Cet engagement doit être poursuivi en identifiant en particulier les axes sur lesquels il reste à travailler pour l'accompagnement des personnes autistes :

- L'accompagnement de proximité, notamment pour les enfants, avec la nécessité de créer des services par tranches d'âge et par besoins. Cette organisation permettrait ainsi de privilégier des activités en petits groupes et d'individualiser les accompagnements car il y a autant d'autismes que de personnes autistes.
- La création de places pour les enfants et pour les adultes, pour répondre à la difficulté des familles de se projeter sur l'avenir de leur enfant.
- Le lien entre familles et professionnels pour permettre aux familles de prendre connaissance de l'accompagnement proposé, des évolutions de leur enfant, d'être accompagnées dans les moments de transition et de changement d'un établissement à l'autre (outils utilisés…).
- Associer pleinement les aidants pour favoriser la transmission et la poursuite du travail effectué au sein de l'établissement vers le domicile et inversement pour un parcours de vie cohérent et coordonné.

Le passage du secteur enfant vers le secteur adulte, souvent difficile tant pour les enfants que pour les familles, nécessite de revoir les modalités déjà existantes.

Ainsi, la découverte de l'environnement de travail pourrait passer par d'autres temps qu'une immersion sur un atelier notamment par des temps d'intégration pendant les repas sur l'établissement ou les activités sportives.

Les passerelles vers des établissements et services ne proposant pas de travail sont également à développer afin d'éviter une rupture dans le mode d'accompagnement.

Elles nécessitent un travail de coordination entre les professionnels de chaque secteur pour assurer une continuité dans les accompagnements et dans les outils de communication.

Cette logique d'un parcours fluide, cohérent et rassurant pour l'usager et sa famille, impose à l'association de réfléchir à la nécessité de dégager des ressources au niveau associatif pour suivre le parcours de la personne dans son projet de vie global.

Nos actions

Pérenniser les actions en cours en lien avec la certification Cap'Handéo pour améliorer l'accompagnement des personnes autistes :

- Continuer le travail engagé dans les établissements et services, par la poursuite des supervisions et des formations autour de l'autisme.
- Mettre en place un comité de suivi transversal de la certification permettant aux équipes d'être accompagnées sur le terrain dans les axes de travail à mettre en place, d'assurer le suivi des plans d'actions définis et de les réactualiser régulièrement.
- Poursuivre la formation des professionnels et la montée en compétences afin de sensibiliser aux particularités de l'autisme et ainsi avoir des équipes habilitées à évaluer et individualiser l'accompagnement qu'elles proposent.
- Harmoniser les pratiques et devenir une structure apprenante en utilisant les compétences internes.
- Former une équipe transversale d'appui diagnostic basée sur les compétences de personnes ressources en interne au niveau associatif.
- Développer les évaluations fonctionnelles pour les personnes autistes. Ces évaluations permettent une meilleure analyse des capacités ou difficultés et des axes de travail cohérents dans le cadre du projet personnalisé de la personne autiste.
- Généraliser les supervisions des pratiques professionnelles dans tous les secteurs afin que les professionnels puissent s'approprier plus facilement les savoir-faire et les outils d'adaptation de l'environnement des autistes mais aussi des autres typologies de handicap qui vont pouvoir en bénéficier.

Engager d'autres actions favorisant un accompagnement tout au long de la vie :

- En utilisant les outils de communication dans tous les espaces d'un même établissement.
- En diffusant à tous les établissements et services accueillant la personne autiste les outils mis en place dans l'établissement d'origine évitant ainsi une rupture dans l'accompagnement.
- En réfléchissant à l'aménagement d'un environnement adapté, ou un ajustement des locaux existants, pour prendre en compte les particularités sensorielles des autistes au foyer, au travail, à l'accueil de jour et à domicile.
- En demandant la création de places dédiées aux personnes autistes. De nombreuses personnes autistes (enfants/adultes) sont en effet sur liste d'attente par manque de places en établissement ou service.
- En prenant en compte les besoins de soutien et de répit tant pour les familles et les aidants que pour les usagers (solutions de répit, d'accueil et d'hébergement développées dans les autres thématiques).
- En concrétisant un projet d'habitat partagé pour autistes déficients *(cf. axe 1 – nouvelles formes d'habitat)*.

Fil rouge RSO

LES DROITS DE L'HOMME

La politique de l'association s'inscrit pleinement dans une démarche de solidarité, d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations sous toutes leurs formes. La sécurisation, l'intégration et l'accès à l'emploi et à la citoyenneté de tous les publics vulnérables font partie des objectifs et des valeurs des Papillons Blancs de Bergerac.

Handicap psychique et réhabilitation psychosociale

Nos intentions

La réhabilitation psychosociale, le rétablissement et l'inclusion des personnes souffrant de troubles psychiques sont aujourd'hui considérés comme des priorités notamment au travers de trois dimensions développées dans le plan territorial de santé mentale :

- Un parcours de santé et de vie sans rupture
- Le respect et la promotion des droits
- Une action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux

Un des défis qui s'ouvre à l'association pour les prochaines années est la prise en compte et l'accompagnement de ce public spécifique présentant des troubles psychiques.

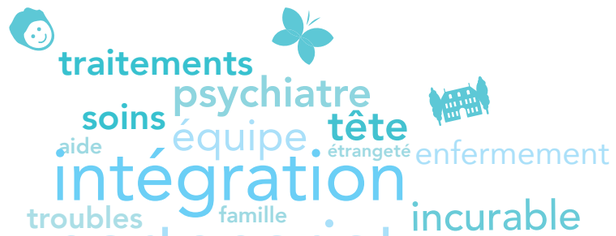

L'association doit être identifiée au niveau du territoire et de ses partenaires comme un acteur pouvant répondre aux besoins de ce type de public afin de :

- Permettre une démarche d'évaluation des compétences professionnelles du public accueilli.
- Favoriser une (ré)insertion professionnelle adaptée.
- Proposer un accompagnement dans la continuité de la démarche de soin de la personne (en partenariat avec les services sanitaires institutionnels ou de ville).
- Permettre à la personne de se projeter à nouveau vers un « possible projet professionnel » et de s'orienter vers des activités dites occupationnelles (non rémunérées) mais proches d'une logique de travail (sans objectif de productivité) en s'appuyant sur les établissements et services de l'association mais aussi sur les acteurs de l'emploi partenaires sur le territoire.

Si la personne accompagnée fait le choix de ne pas poursuivre vers une orientation professionnelle, l'association devra créer des projets vers le secteur associatif ou autres types de structures sociales ou médico-sociales.

Nos actions

Développer un projet de pôle d'activité de jour en faveur de la réhabilitation psychosociale :

Il s'agit pour l'association :

- D'apporter une réponse innovante destinée à accueillir des personnes présentant un handicap psychique.
- De favoriser un parcours de santé et de vie de qualité sans rupture pour ce public spécifique, parcours dans lequel l'accompagnement en réhabilitation psychosociale se fait systématiquement en collaboration avec des acteurs de la santé mentale.
- De garantir une constance de l'accueil auprès de ce public qui a connu de multiples fractures sociales et de santé en vue de son rétablissement et de son inclusion sociale.
- De s'appuyer sur la mise en place de diverses activités sur un accueil séquentiel (1/2 journée, journée). Ces activités sont à définir en fonction du projet de la personne et auront pour but de faciliter la remobilisation de la personne et de renforcer sa confiance.
- De proposer un espace où la personne pourra déployer ses savoir-être et savoir-faire avec le sentiment d'utilité sans notion de rentabilité.

Ce projet n'a pas vocation à être rattaché directement à un Esat ni à un autre établissement ou service.

Mettre en place ou renforcer les partenariats internes et externes

En interne, il convient de :

- S'appuyer sur les dispositifs et modalités existants pour proposer un accompagnement de réinsertion professionnelle en milieu ordinaire.
- Former les professionnels de l'association sur les différentes formes de handicap psychique et troubles associés.

En externe :

- De continuer à développer les partenariats avec l'ensemble du corps médical du territoire afin d'assurer le suivi des soins et l'observance des traitements.
- De positionner les organismes extérieurs en psychiatrie comme des interlocuteurs privilégiés.
- D'inventer ou renforcer les partenariats avec tous les acteurs territoriaux du médico-social.

Pérenniser les accompagnements actuels des personnes porteuses de handicap psychique notamment pour les enfants et les adultes lourdement handicapés ou vieillissants.

fil rouge RSO

LES RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La réhabilitation psychosociale vise à faciliter le rétablissement de la personne afin de lui permettre de se projeter vers un « possible projet professionnel ». Il s'agit notamment de proposer des espaces proches d'une logique de travail où pourra s'exprimer un sentiment d'utilité sans notion de rentabilité. L'accompagnement des personnes handicapées psychiques nécessite des connaissances sur les particularités de ce handicap, et notamment sur les attentes envisageables dans un cadre professionnel.

Handicap avec besoins médicaux

Nos intentions

Les besoins en santé des personnes en situation de handicap accueillies dans les établissements et services de l'association impliquent une évolution continue des pratiques. L'acuité, la technicité, les accompagnements divers nécessaires pour une prise en soins adaptée, deviennent de plus en plus prégnants.

Cela suppose des partenariats forts et diversifiés sur le territoire pour viser d'une part, le suivi des pathologies ordinaires, mais surtout le suivi des troubles et pathologies nécessitant l'expertise de spécialistes. Les nouvelles technologies (télémédecine) se mettent en place progressivement sur un territoire qui n'est pas bien couvert par ce type de professionnels de santé.

Le parcours de vie de la personne en situation de handicap et, par voie de conséquence, son parcours de soins, doivent se construire selon ses différents stades de vie et d'évolution.

Les Papillons Blancs de Bergerac ont donc pour ambition de proposer l'accompagnement médical nécessaire, que ce soit en interne ou en externe, de faire preuve de rigueur dans le suivi du dossier médical et enfin de s'adapter aux nouvelles technologies permettant l'accès aux soins pour tous.

Cette mission devra trouver son application dans la construction des projets personnalisés des personnes accueillies.

Le volet soins de l'accompagnement doit se construire autour de besoins repérés en tenant compte de la future nomenclature Serafin-PH mais aussi en s'appuyant sur l'offre de soins du territoire, et notamment la télémédecine. Cette dernière concernera tout particulièrement les prises en soins des personnes handicapées dont la situation géographique se trouve éloignée de l'offre médicale ou qui ont des difficultés pour se déplacer.

La connaissance des pathologies et de leur spécificité devra s'articuler autour d'un rapport triangulaire usager - aidant - service médical/professionnel qui permettra d'assurer un parcours de soins durable et efficace pour mettre en œuvre des protocoles de soins co-construits.

Nos actions

Renforcer la reconnaissance d'un véritable savoir-faire des Papillons Blancs de Bergerac dans le champ du soin médical lié au handicap.

Il s'agit en particulier :

- D'assurer aux usagers un suivi médical adapté en lien avec leur pathologie, leur âge, les spécificités dans le territoire de vie de l'établissement et de la famille.
- De proposer aux usagers des modalités diversifiées d'accès aux soins sur le territoire y compris par l'utilisation des moyens techniques comme la téléconsultation.
- De favoriser le libre choix et l'autodétermination des usagers et/ou de leurs représentants légaux dans le choix des prestataires médicaux.
- D'assurer une veille sur l'actualité médicale des thérapeutiques et des accompagnements préconisés dans le cadre des bonnes pratiques en soin.

Créer une coordination médicale associative, en lien avec la commission médicale, ayant pour missions :

- De développer toutes les actions de prévention nécessaires.
- De mettre en place les partenariats et conventionnements internes et externes.
- De mettre en œuvre une veille médicale tournée vers la surveillance des publications et recherches ayant trait aux nouvelles thérapies proposées.
- De former les professionnels sur la prise en soins des différents publics.
- De fluidifier le parcours médical de l'usager au sein de tous les établissements et services par l'utilisation et la participation à l'évolution continue du logiciel dédié.
- De mettre en place le dossier médical personnalisé et la réalisation des évaluations somatiques et psychiques.

Inscrire l'association dans une logique de partenariat territorial :

- En renforçant les partenariats existants.
- En participant aux instances territoriales de santé.
- En mettant en place des dispositifs d'accueil spécifiques pour certains publics.
- En créant des lieux dédiés à la télémédecine dans les établissements et services.

fil rouge RSO

LA COMMUNAUTÉ ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Il s'agit de contribuer à une plus grande égalité d'accès aux droits fondamentaux et en particulier aux droits sanitaires. Pour cela, l'association s'engage à valoriser toutes les actions visant à développer l'offre de soins sur le territoire et à favoriser le pouvoir d'agir des usagers et de leur entourage dans le choix de leurs prestataires médicaux. Elle se donne pour missions d'accompagner l'accès aux soins et de développer les différentes formes de coopération avec les acteurs territoriaux.

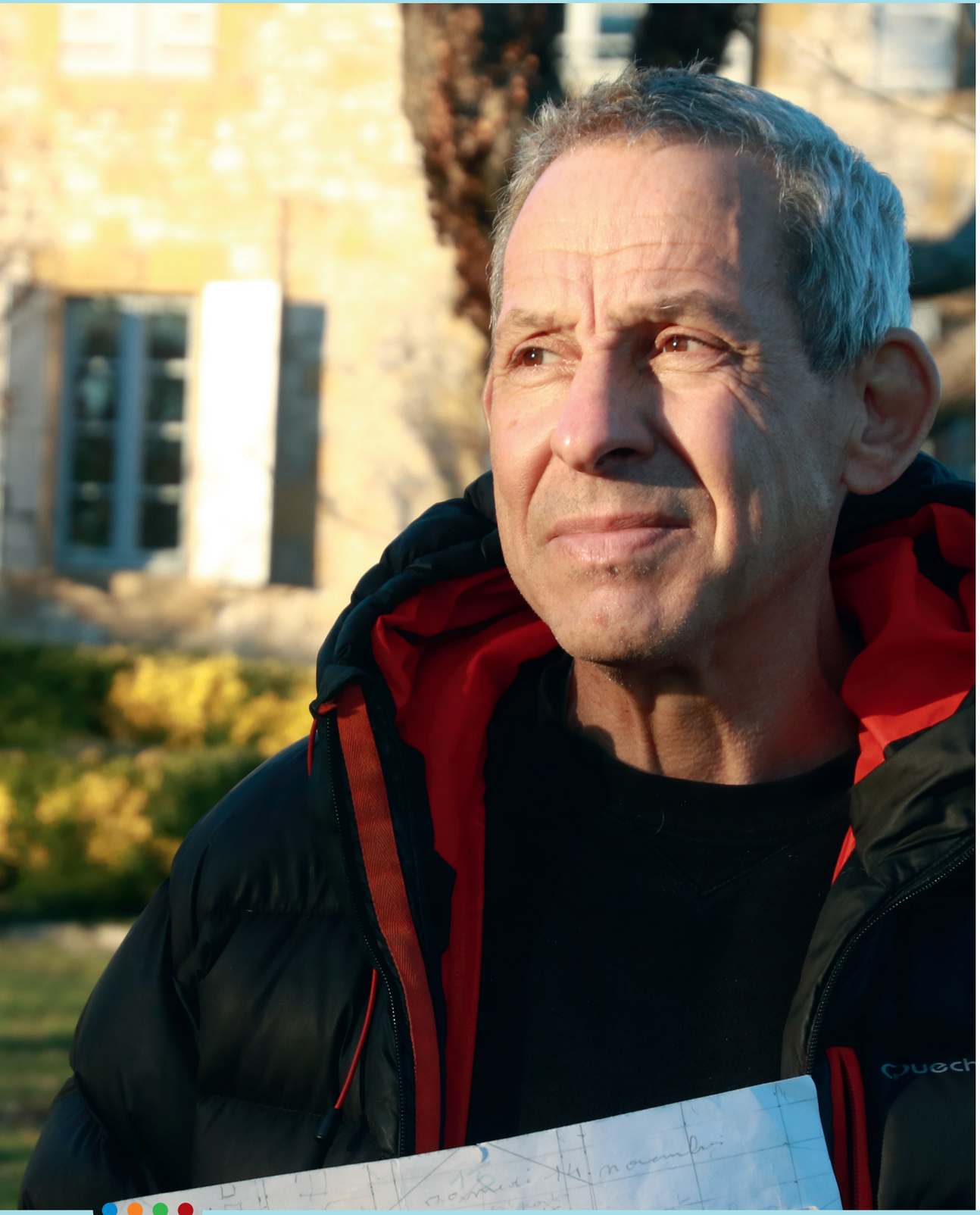

AXE 3

Contribuer à la réponse accompagnée pour tous

L'association les Papillons Blancs de Bergerac s'est d'ores et déjà engagée dans la réponse accompagnée pour tous (Rapt) notamment en mettant en place une commission de parcours.

Ses missions sont multiples :

- Assurer la fluidité des parcours au sein de l'association.
- Avoir une vision globale des mouvements d'effectifs potentiels.
- Identifier l'évolution des besoins.
- Adapter le fonctionnement à l'évolution des personnes accueillies.
- Favoriser des accompagnements multi-établissements et services.
- Signaler chaque situation critique avant de prendre une décision de fin de prise en charge.
- Présenter des alternatives d'accompagnement lorsque la fin de prise en charge est inévitable.

Il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin en adaptant et en créant de nouvelles modalités d'accompagnement au vu des constats mis en exergue par la commission de parcours pour apporter des réponses opérationnelles aux besoins des personnes.
L'association se doit d'innover, de faire émerger des réponses manquantes aux besoins dans les domaines de l'éducation, du logement, du travail, de l'accès aux loisirs, à la culture... notamment en mobilisant l'ensemble des partenaires internes et externes.

Commission de parcours

Nos intentions

« Envisager tous les possibles » est l'engagement de l'association sur le parcours de chaque personne.

Chaque parcours doit être considéré en prenant en compte toutes les composantes de la personne et de son environnement dans une vision globale et cohérente de sa vie.

Le parcours n'est pas seulement la retranscription du passé, c'est aujourd'hui et demain.

Jusqu'à présent, la commission de parcours a pour mission générale la fluidité des parcours au sein de l'association en assurant un cheminement sans rupture dans la logique du rapport Piveteau [1]. C'est un outil de travail exclusivement pour les professionnels.

Cependant, les établissements et services de l'association ne peuvent pas répondre en interne à toutes les problématiques et demandes. A ce titre, il est nécessaire de rechercher des alternatives et des solutions à l'extérieur de l'association. Il est important de recueillir le besoin, exprimé ou non, de la personne, ou de son entourage. Dans cette logique d'épanouissement, une vision transversale, des regards croisés sont favorisés pour rendre dynamique le parcours de la personne en venant le réinterroger, le revisiter et en ne parlant plus d'échecs, mais d'expériences.

La notion de partenariat est identifiée comme une nécessité associative. Il est nécessaire d'opérer un positionnement politique fort avec les autres associations pour favoriser tous les possibles en matière d'accompagnement. La commission de parcours doit également travailler en coordination avec la MDPH.

L'association les Papillons Blancs de Bergerac souhaite favoriser l'évolution d'une logique de prise en charge à une logique de prise en compte.

Nos actions

- Faire évoluer la terminologie de la commission de parcours en réunion de parcours.
- Créer une commission associative réunissant des professionnels et des administrateurs afin de rendre compte des décisions politiques à mettre en œuvre.
- Porter une attention particulière à la construction du projet personnalisé en lien avec les parents, les aidants, les proches. Son élaboration doit favoriser une vision globale et cohérente de la vie de l'usager.
- Soutenir les familles et les aidants dans le projet de vie de l'usager *(cf. axe 2 – aidants et familles)*. A ce titre, la fonction d'assistant projet de vie doit être pérennisée.
- Mutualiser des personnels aux compétences sociales : les objectifs seraient d'informer, guider, accompagner dans les périodes de transition, amener un regard décalé et assurer une médiation. L'harmonisation des pratiques et les échanges entre les établissements et services doivent s'intensifier.
- Offrir une palette d'accompagnement plus large et notamment favoriser les dérogations encourageant le décloisonnement des parcours des personnes pour ne pas rester bloqué dans une stricte logique administrative.
- Appréhender différemment certaines périodes de la vie en matière d'accompagnement de la personne. L'épanouissement de la personne est inhérent à sa construction, son vécu, son expérience.
- Mettre en place un accompagnement spécifique sur la période de transition 16-25 ans (*cf. axe 1 – Nouvelles formes d'habitat*). C'est une priorité associative qu'il faut traduire dans le changement de pratiques des professionnels et le regard des parents sur les potentialités de la personne.
- Accompagner les usagers et leur entourage dans les phases de grandes transitions de la vie comme l'entrée dans le monde du travail ou la retraite. A ce titre, l'association doit également porter une attention particulière aux retraités d'Esat.
- Promouvoir une démarche partenariale. Les conventions avec d'autres structures doivent dans la mesure du possible s'envisager au niveau associatif pour bénéficier à tous et être communiquées régulièrement à tous les établissements et services et à l'organe politique.

1.https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications officielles/rapports/handicap/article/zero-sans-solution-le-devoir-collectif-de-permettre-un-parcours-de-vie-sans

Fil rouge RSO

LES DROITS DE L'HOMME

Les personnes accompagnées dans l'association ont différentes compétences, talents, difficultés, envies, soutiens de la part de leurs proches.

La commission de parcours est vigilante à ces axes afin que les droits de chacun soient respectés et que les parcours de vie des personnes soient les plus adaptés possibles.

L'ambition est d'agir sur les besoins actuels, mais aussi d'anticiper les besoins à venir. Il s'agit d'œuvrer pour l'application pleine et entière des droits des personnes accompagnées.

Nouvelles modalités d'accompagnement

Nos intentions

Il est nécessaire de s'adapter aux besoins qui évoluent au cours de la vie, mais aussi de permettre aux usagers de tester de nouvelles modalités d'accompagnement, de faire des erreurs, des allers-retours.

A titre d'exemple, le choix se limite aujourd'hui aux établissements et services existants ou dans les murs/hors les murs.
Il manque des entre-deux, des passerelles, des solutions qui associeraient des accueils dans différents lieux, selon le jour ou selon le besoin (un jour en Esat, un jour en entreprise ordinaire, un jour en foyer, un jour à domicile…).

Ces notions s'entendent en interne au sein de l'association, mais aussi en externe avec les partenaires et les services de droit commun.

Une attention particulière doit donc être portée à la fois :

- Sur la diversification des possibilités d'hébergement.
- Sur la prise en compte de l'environnement de l'usager en intégrant l'aide aux aidants et le droit au répit.
- Sur les nouvelles formes d'accompagnement par l'intermédiaire des équipes mobiles.
- Sur la création « d'entre-deux » de type Esat hors les murs ou accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

L'association les Papillons Blancs de Bergerac se donne pour mission d'étendre l'offre de service, de l'enfance à l'âge adulte, permettant l'effectivité du parcours de vie de chaque personne, fruit de l'expression de sa volonté, aussi ténue soit-elle, notamment afin d'éviter les ruptures et de mieux répondre à ses besoins.

Nos actions

- Penser tout type d'accompagnement en intégrant dans sa conception et son organisation, l'aide aux aidants et le droit au répit, en urgence et de manière préventive de sorte à anticiper et prévenir les potentielles difficultés *(cf axe 2 - aidants et familles)*.
- Diversifier les possibilités d'hébergement tout en maintenant la capacité d'accueil actuelle en foyer d'hébergement *(cf axe 1 - nouvelles formes d'habitat)*.
- Étudier des formes d'habitat innovantes *(cf axe 1 - nouvelles formes d'habitat)* comme des logements de type éco-logis avec des équipements collectifs qui peuvent répondre à des modes de vie ponctuels ou plus durables, favorisant les stages, les ruptures, les répits… ou un accueil familial adulte en complément du dispositif intégré à l'IME d'assistants familiaux, en milieu urbain et/ou rural (l'aide sociale étant mobilisable).
- Réfléchir à la mise en place d'équipes mobiles selon des modalités adaptées avec un objectif d'accompagnement au domicile, mais permettant aussi d'envisager l'accompagnement de personnes en liste d'attente sur les établissements et services ; une articulation est à mettre en place avec les services existants afin d'éviter les ruptures de parcours et de favoriser les essais par les personnes selon les situations.
- Accompagner certaines personnes à l'utilisation de moyens de mobilité et d'autres personnes vers les services et équipements de loisirs, de culture… L'accompagnement est alors le moyen de mobilité *(cf. axe 1 – la mobilité)*.
- Expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement comme la création d'une ferme pédagogique, thérapeutique, avec ou sans hébergement. Au-delà de la médiation animale, il s'agit d'imaginer un lieu transgénérationnel, ouvert aux partenariats extérieurs qui pourrait regrouper un habitat partagé, un jardin partagé, des ateliers cuisine avec les produits cultivés sur place. Une activité d'Esat pourrait s'y organiser.
- Réfléchir au développement de l'accompagnement des personnes en retraite, qui ont besoin d'activité et de lien social, indispensables à la santé.
- Développer les principes de l'Esat hors les murs au sein de l'association.
- Faire reconnaitre les compétences associatives dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap comme centre de ressources à l'accès aux services de droit commun (modes de garde, loisirs...).
- Renforcer les activités occupationnelles dans le cadre de la réforme de l'agrément des établissements d'hébergement en EANM.
- Mettre en place la cuisine partagée qui permettra :
  - > De mieux prendre en compte les besoins alimentaires des usagers, notamment au niveau des textures (mixé, morceaux...)
  - > D'intégrer des ouvriers d'Esat à l'équipe de cuisine, dans un second temps.

Fil rouge RSO

LES CONSOMMATEURS / USAGERS

L'association a des devoirs envers les usagers et leur entourage. Ainsi les nouvelles modalités d'accompagnement qui sont constamment réfléchies ont pour objectif de répondre à ce devoir, d'assumer la responsabilité sociétale qui est la sienne quant à la santé, la sécurité, l'accès aux services essentiels, l'éducation et la sensibilisation des personnes accompagnées.

Réponses manquantes aux besoins

Nos intentions

Les besoins manquants ont émergé de façon concrète dans les intentions et actions développées dans toutes les thématiques de ce projet associatif.

Se retrouvent de façon transversale, dans ce thème, tous les sujets que l'association devra prendre en compte dans un futur proche, pour qu'aucun d'entre eux ne reste sans réponse.

- C'est par exemple permettre aux personnes de pouvoir orienter leur projet de vie dans une temporalité qui leur correspond avec un aménagement spécifique.
- C'est éviter que les modalités d'accueil et d'orientation soient un frein à cette adaptation du projet des personnes.
- C'est aussi faciliter et soutenir la démarche de décloisonnement des orientations afin de rendre possible des parcours personnalisés et adaptés aux attentes et besoins des personnes.
- C'est encore lever les freins organisationnels, réglementaires, et les représentations collectives et personnelles des parties prenantes.
- C'est penser des modes d'hébergement intermédiaires qui n'existent pas encore, des sas entre le secteur enfance et le secteur adulte, entre établissements.
- C'est renforcer l'accès de tous, usagers, familles, administrateurs, professionnels, à l'information.

Ici, on parle bien de pistes de travail pour que l'association puisse imaginer de nouveaux services qui répondraient à des besoins existants et pour lesquels nous n'avons actuellement aucune réponse (ou partielle et diffuse entre les établissements et services).

Nos actions

- Encourager une articulation plus large des parcours des personnes accompagnées avec les partenaires institutionnels et inter-associatifs compétents sur le territoire national.
- Proposer une palette des réponses différenciées dans les établissements et services de l'association. Il s'agit d'adapter l'offre de service aux besoins actuels et d'anticiper les besoins futurs des usagers dans tous les domaines de l'accompagnement.
- Réfléchir à la création d'un magasin d'Esat en centre-ville *(cf. axe 1– redéploiement de l'accompagnement et création d'initiatives partagées et axe 4 – certifications/ évaluations).*
- Expérimenter des dispositifs de temps partagés Esat-milieu ordinaire.
- Militer pour l'accès des travailleurs d'Esat aux dispositifs de droit commun notamment sur les contrats d'apprentissage.
- Favoriser les transitions professionnelles et l'entrée dans l'emploi ordinaire des sortants d'Esat.
- Communiquer sur les missions de la commission action familiale, composée de parents ressources pour l'ensemble des familles.
- Renforcer le rôle de représentant de l'association au CVS afin qu'il soit repéré comme référent des établissements qui constituent le CVS.
- Mettre en place un dispositif d'information adapté destiné aux usagers, professionnels, administrateurs, adhérents, et familles. La mise en place de cet outil devra associer la commission informatique et la commission communication ainsi que le service informatique, un prestataire extérieur, des partenaires ou encore des personnels mutualisés inter-associatifs *(cf. axe 4 – transformation du numérique*).

Fil rouge RSO

LA LOYAUTÉ DES PRATIQUES

L'association affirme son engagement politique responsable afin d'enrichir le champ des possibles. L'objectif est d'étoffer l'offre de services et d'œuvrer pour que personne ne soit sans solution.

La mise en place de dispositifs innovants s'opère aujourd'hui par le biais d'appels à projets assurant un cadre de réponse identique pour tous les organismes gestionnaires.

« Ça a été pour passer de l'IME à l'Esat.
J'ai attendu un peu. J'ai fait beaucoup de stages. »

Parole recueillie

Partenariat interne/externe

Nos intentions

L'association les Papillons Blancs de Bergerac, au travers de l'ensemble de ses établissements et services, a une expérience du travail en partenariat qui lui permet de rester force de réflexion, de propositions et d'innovations.

Elle diversifie ses modes d'intervention et d'interaction avec les acteurs locaux du territoire pour assurer une continuité dans la prise en charge, améliorer les accompagnements et s'inscrire dans le virage inclusif impulsé par les politiques publiques.

La démarche partenariale ne peut pas s'opérer si elle n'est pas construite avec et au bénéfice des usagers. *"Le cloisonnement entre les institutions et les professionnels rend en effet difficile sinon impossible la prise en charge globale de la personne et entraîne une discontinuité des interventions particulièrement défavorable aux personnes accompagnées."* (1)

La nature même du handicap requiert donc ce travail important en réseau et en partenariat ; c'est une nécessité conceptuelle et pratique, caractéristique de l'accompagnement du public en situation de handicap, tant au niveau institutionnel que dans le quotidien des personnes.

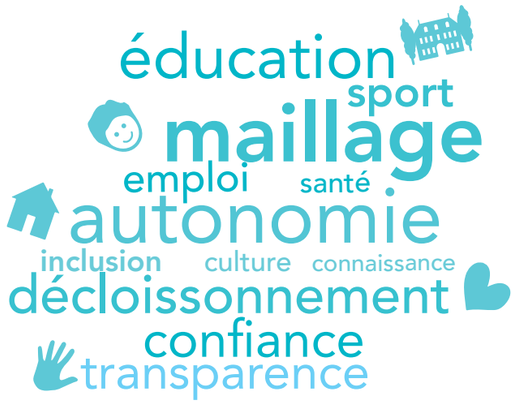

L'évolution de l'offre médico-sociale du territoire et les besoins des populations favorisent aujourd'hui la multiplication de ces démarches partenariales et en premier lieu celle qui relie l'association aux organismes tarificateurs que sont l'agence régionale de santé (ARS) et le conseil départemental (CD).

Tous les partenaires institutionnels, MDPH, Education nationale, collectivités territoriales, secteur sanitaire... permettent d'ancrer l'association comme acteur du territoire.

Par ailleurs, la démarche partenariale est présente au quotidien dans les établissements et services de l'association dans tous les secteurs de l'accompagnement au sens large, l'éducation, l'apprentissage, l'emploi, la santé, le sport, la culture, les loisirs…

Nos actions

- Maintenir et promouvoir les relations avec les organismes tarificateurs notamment pour conserver la capacité de l'association à s'inscrire dans la création de nouveaux services répondant aux besoins des personnes accompagnées.

- Encourager les relations avec les partenaires institutionnels du territoire pour faire évoluer l'idée d'une véritable collaboration pour une prise en compte globale de la personne sur une base de co-animation et de co-construction des réponses dans le territoire.

- Développer la connaissance mutuelle des différents acteurs du territoire et les partenariats dans tous les domaines de l'accompagnement et de la vie quotidienne des usagers (logement, emploi, santé, justice, services à domicile, éducation, loisirs, sport, culture) pour organiser la co-construction des projets individuels des usagers suivis par plusieurs partenaires extérieurs.

- Créer des dispositifs « hors les murs », des équipes mobiles. L'application d'une démarche projet déclinée en actions et moyens concrets, raisonnée en interdisciplinaire, interprofessionnel, intersectoriel facilite des réponses multiples aux projets d'accompagnement.

- Mettre en place des outils communs en interne afin de décloisonner les logiques institutionnelles et développer les coopérations inter-établissements et services et inter-secteurs.

- Communiquer pour améliorer la coordination et la visibilité de ces actions de coopération :
  - > Ouverture de certaines commissions aux partenaires.
  - > Journées institutionnelles.
  - > Déploiement d'outils de communication.

- Favoriser la participation des usagers à ces actions de partenariats en interne mais aussi à l'extérieur :
  - > En les informant ainsi que leurs familles des dispositifs opérants.
  - > En travaillant la mobilité.
  - > En négociant des tarifs préférentiels accessibles au plus grand nombre.
  - > En préparant les partenaires pour que l'intégration de l'usager soit adaptée à ses besoins.

- Promouvoir le droit au retour, la notion d'expérimentation ou encore l'inclusion accompagnée (tendre vers l'inclusion est différent du tout inclusif).

- Mutualiser les partenaires et favoriser la mise en place de conventions cadre associatives.

- Formaliser autant que possible chaque partenariat par des conventions garantes de la pérennisation de l'action et de son harmonisation au sein d'une même structure en tenant compte des conventions cadre existantes.

1. Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité. Conseil supérieur du travail social «décloisonnement et articulation du sanitaire et du social» Editions ENSP - Rapport du CSTS

Fil rouge RSO

LA COMMUNAUTÉ ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

L'association est un acteur de l'économie sociale et solidaire dans le territoire bergeracois. La richesse des interactions possibles internes et externes se fait au bénéfice des usagers.

Ainsi, le réseau et les partenariats concourent à développer la connaissance mutuelle, partager le savoir, diffuser l'information, décloisonner les pratiques et impulser des coopérations sur la base d'un langage commun et au service des plus vulnérables.

AXE 4

Maintenir une gestion performante et un management par la qualité

Les Papillons Blancs de Bergerac se sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration continue des outils de la qualité, des outils informatiques et dans le principe de mutualisation et de coopération entre les établissements et services.

Ces axes doivent continuer à être travaillés dans une démarche vertueuse aux valeurs communes éthiques et durables avec le souci constant de :

- Se donner les moyens de s'engager dans la démarche de certification et d'évaluation de prise en charge et de production.
- Accélérer la transformation numérique.
- Mutualiser les moyens et le patrimoine, notamment par une coordination centralisée des services logistiques (sécurité, réglementation).
- S'engager dans une démarche globale de responsabilité sociétale des organisations (RSO).

Certifications/ évaluations

Nos intentions

La démarche qualité est présente depuis les années 80 dans l'industrie. Le secteur médico-social s'y est engagé par le biais des évaluations avec la loi de 2002. L'association a mis en place un service qualité au niveau médico-social en 2005. Certains ateliers d'Esat ont également initié des démarches qualité au niveau de leurs fabrications.

La loi évolue, ainsi que les évaluations médico-sociales. Les prochaines prendront une forme nouvelle, et l'association s'y engagera pleinement.
L'ARS a sollicité l'association pour s'inscrire dans une démarche de certification Cap'Handéo pour l'amélioration de l'accompagnement des personnes autistes.

Les marchés sur lesquels évoluent les Esat leur imposent également de s'engager de plus en plus dans la mise en place de labels, certifications et autres agréments.
Ces démarches sont des occasions de savoir où on en est en se soumettant à un regard extérieur, et d'être ensuite repéré par l'environnement comme compétent.

Au niveau médico-social, la démarche qualité ne doit pas empiéter sur l'accompagnement au point de le rendre moins qualitatif.

Il est pour cela nécessaire de veiller à l'équilibre et d'ajuster de façon récurrente le travail inhérent à la qualité, la production des écrits et le travail de proximité auprès de l'usager, afin de ne pas faire passer l'organisation avant l'usager.

Les notions d'évaluation et de certification concernent également la dimension travail des usagers au sein des Esat.

Des normes et bonnes pratiques différentes sont applicables à chacun des secteurs industriels. Ceux-ci sont en concurrence avec les entreprises ordinaires et doivent donc se situer dans l'excellence afin d'assurer une gestion saine et pérenne de la structure.

L'outil industriel est un support à l'accompagnement, la mission première de l'Esat étant de fournir du travail aux personnes disposant d'une orientation en Esat.
Maintenir l'équilibre entre production et accompagnement est donc un enjeu fort pour l'association. Les exigences de qualité sont travaillées avec les usagers.

Loin de la notion de travail occupationnel, l'ouvrier d'Esat met un vrai sens à sa production et est fier d'être productif, de satisfaire le client. Les Esat doivent étudier les marchés potentiels qui s'ouvrent à eux afin de choisir les normes de travail leur permettant de développer leur clientèle et d'affirmer leur image de marque.

Au niveau des Esat comme dans tous les établissements et services, la norme doit être un choix, un engagement non subi parce que chacun en connait la raison. La démarche qualité a vocation à rester au bénéfice de l'accompagnement des usagers. Elle doit être envisagée comme une véritable valeur ajoutée et non une simple mise en conformité.

Nos actions

Dans l'accompagnement de l'usager

- Promouvoir et pérenniser la démarche Cap'Handéo. Un meilleur accompagnement des personnes autistes profite à tous *(cf axe 2 – poursuivre le travail engagé sur l'autisme).*
- Positionner l'association comme actrice des nouvelles conditions d'évaluation modélisées par la HAS.
- Former les professionnels sur le partage des informations nécessaires à la cohérence de l'accompagnement d'un usager. Les modalités d'échange peuvent être adaptées à chaque situation *(cf axe 4 – transformation numérique).*
- Prendre en compte la vision de chacun, usager, aidant, représentant légal, professionnel en lien avec l'usager mais également professionnel ne travaillant pas directement avec l'usager (ASI ou personnel administratif).
- Trouver des stratégies pour recueillir la parole des usagers non verbaux et pour s'adapter aux capacités de compréhension et au mode de vie des aidants. Selon les situations, les écrits, la communication orale à distance, en réunion ou via les outils numériques seront privilégiés.

« Il ne faut pas oublier la place des agents de service qui sont auprès des usagers et savent beaucoup de choses. »

Parole recueillie

Au niveau des Esat

- Poursuivre la démarche de valorisation des compétences professionnelles des ouvriers par la RAE et jusqu'à la VAE.
- S'engager dans la démarche de responsabilisation des usagers sur des tâches autrefois réalisées par les moniteurs comme le contrôle qualité des produits.
- Valoriser la démarche d'apprentissage et permettre une fluidité des parcours notamment entre le lieu d'enseignement professionnel et le lieu de travail.
- Structurer les postes de travail pour faciliter la compréhension de la tâche à effectuer.
- Aménager l'environnement afin de le sécuriser et d'éviter les stimuli gênants.
- S'engager dans la mise en place de nouvelles normes. À travers cette démarche, c'est le savoir-faire des ouvriers qui est valorisé.
- Saisir les occasions d'insertion en milieu ordinaire : stages, apprentissage, mises à disposition, Esat hors les murs… Le droit au retour, l'accompagnement médico-social qui est la spécificité de l'Esat doit être maintenu autant que de besoin pour favoriser la réussite de l'inclusion.
- Pérenniser la participation des ouvriers des Esat à des salons, forums, marchés ou concours.
- Valoriser les capacités professionnelles et le savoir-faire des usagers par l'organisation de journées portes ouvertes.
- Envisager l'ouverture d'une boutique dans Bergerac *(cf axe 1 – redéploiement de l'accompagnement et création d'initiatives partagées).*
- Mettre en place les outils de communication et les filières de distribution adéquats selon les produits fabriqués (site de vente en ligne, implantation des produits d'Esat dans le territoire…).
- Sécuriser la démarche commerciale par le dépôt des noms commerciaux à l'Inpi.

fil rouge RSO

LES CONSOMMATEURS / USAGERS

La qualité des organisations sous-entend la qualité du service rendu aux usagers, et à ceux qui les accompagnent (familles, aidants). L'association s'engage à valoriser les talents des personnes accompagnées, à prendre en compte leur parole et leurs besoins et à les épauler dans leurs difficultés. Dans les Esat, la qualité du produit ou du service fourni au client doit être une finalité. Les contrats doivent être clairs et la gestion des réclamations effective.

Transformation numérique

Nos intentions

Dans l'organisation du travail, les outils numériques s'imposent progressivement.

Aux Papillons Blancs de Bergerac, ils ont été installés en premier lieu dans les domaines des ressources humaines et de la gestion administrative et financière avec la mise en place d'un logiciel de gestion de la paye et de la comptabilité. Ils ont depuis été complétés par une gestion commerciale et une gestion électronique des documents (GED).

Dans la gestion du dossier de l'usager, la transformation numérique est également engagée avec la mise en place du logiciel Imago-DU. Cette évolution a nécessité une adaptation de la grande majorité des professionnels. Ces évolutions ont également dû être assorties d'une augmentation considérable du nombre de postes informatiques.

L'arrivée de la fibre optique dans une partie des établissements et services a permis de répondre aux besoins des utilisateurs, mais des difficultés perdurent dans certains secteurs.

L'hébergement des serveurs a été externalisé, mais le service reste encore insuffisant et une montée en puissance est nécessaire sur ce plan. De même sur le plan de l'aide aux utilisateurs, le service informatique s'est doté de moyens humains supplémentaires pour améliorer l'aide aux utilisateurs.

Outil incontournable, l'accès des personnes accueillies à internet a été amorcé, sur les foyers en particulier, mais de nombreux développements sont encore attendus.

Enfin, des aménagements sont encore nécessaires pour améliorer l'organisation interne mais aussi pour mieux répondre aux besoins des usagers : mise en place d'un logiciel RH, mise en place d'outils collaboratifs…

Dans le domaine de l'accompagnement, des développements sont également à imaginer : l'utilisation de tablettes numériques comme outils d'aide à la communication et le développement de la télémédecine.

La transformation numérique est un enjeu fort de ces prochaines années aux Papillons Blancs de Bergerac. Elle doit aujourd'hui se poursuivre avec plusieurs objectifs :

- Améliorer les outils numériques existants pour répondre aux besoins de communication et de partage d'information.
- S'engager à réduire la fracture numérique.
- Répondre aux nouveaux usages numériques de toutes les parties prenantes au travers de la télémédecine ou des aides à la communication.

Ces évolutions doivent être menées dans le respect de la vie privée des usagers, des familles et des professionnels.

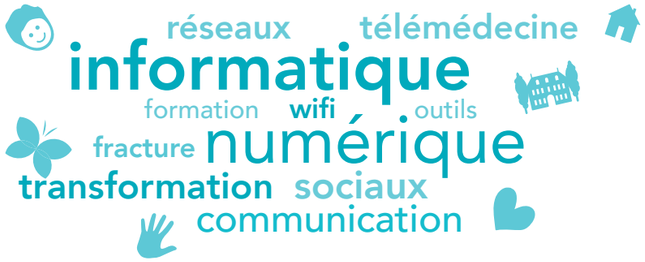

Nos actions

Améliorer les outils existants et l'accès global à l'informatique :

- Former sur les outils existants et promouvoir une « éducation numérique ».
- S'inscrire dans la culture du RGPD qui amène à instaurer des règles de partage des données et à définir la notion d'information strictement nécessaire à chacun.
- Revisiter le logiciel de gestion électronique des documents.
- Réactiver les formations bureautiques transversales en ayant pris soin de renforcer la culture informatique et la fonction d'aide aux utilisateurs.
- Développer un intranet et des règles de communication numériques.
- Améliorer le partage d'informations concernant les usagers tout en garantissant le respect de leur consentement.
- Déployer l'infrastructure réseau, notamment la liaison fibre et les accès wifi généralisés pour aller vers la notion de « bâtiment connecté ».
- Doter les professionnels d'outils modernes pour accompagner la transformation de l'offre et la modernisation des structures.
- Utiliser le numérique pour répondre à des besoins non pourvus. Ainsi, la télémédecine est une solution pour répondre à la pénurie de médecins sur le territoire *(cf axe 2 – handicap avec besoins médicaux)*.
- Envisager une généralisation des outils numériques pour assurer une continuité d'accompagnement entre les établissements et services et la sphère familiale.
- Poursuivre l'expérimentation de la visioconférence pour maintenir le lien entre les personnes accueillies et leurs proches aidants ou leurs aidants professionnels (y compris pour les services en milieu ouvert).
- Envisager de nouvelles formes de travail grâce à l'outil numérique. Par exemple, la visioconférence ouvre la perspective de nouveaux partenariats, en particulier avec des partenaires éloignés.

S'engager à lutter contre la fracture numérique

- Généraliser l'accès wifi pour les usagers dans les foyers. Cet accès au numérique des usagers doit impérativement être assorti d'un travail éducatif de prévention aux dangers du web…
- Développer la pair-aidance pour les usagers et les professionnels qui ont des difficultés à appréhender l'informatique.
- Poursuivre les formations informatiques dans le plan de formation des travailleurs Esat.

Faire émerger la robotique dans le secteur de l'aide à la personne.

- Étudier l'opportunité de la mise en place de la robotique dans le secteur de l'aide à la personne tout en anticipant les questions éthiques posées par ces évolutions.
- Utiliser des imprimantes 3D notamment pour l'aide aux personnes en ergothérapie.
- Assurer et participer à la recherche appliquée à notre secteur d'intervention.

fil rouge RSO

LES RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le respect de la vie privée et la protection des données personnelles sont des thématiques à prendre en compte dans les formations à l'outil numérique. L'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée et le droit à la déconnexion doivent faire l'objet d'une attention particulière. L'impact numérique de nos organisations de travail peut être questionné notamment dans le partage de l'information et la pertinence de son contenu.

Mutualisation des moyens et du patrimoine

Nos intentions

On entend par mutualisation, l'action de répartir solidairement ou de mettre en commun des ressources entre les différents établissements et services, sans altérer la qualité du service rendu.

La mutualisation des moyens et du patrimoine est un axe majeur et indiscutable de travail sur les prochaines années pour l'association.

Dans un contexte budgétaire toujours plus contraint et un environnement juridique en mouvement permanent, l'association les Papillons Blancs de Bergerac doit trouver des solutions pour dégager les marges de manœuvre nécessaires au maintien des services et les capacités d'investissement indispensables aux projets portés par l'association pour rester dans une logique d'innovation et de développement social.

Dans ce cadre, la mutualisation des moyens peut constituer une réponse efficiente par le biais de la rationalisation de nos fonctionnements et de la professionnalisation de nos organisations. L'ambition est de permettre un accès plus large des établissements et services aux ressources et d'optimiser leur gestion.

À moyens constants, il est aujourd'hui indispensable de repenser la solidarité et de passer d'une logique d'établissement à une logique d'organisation dans nombre de domaines. Encourager les synergies, favoriser les complémentarités, la montée en compétences, la polyvalence mais aussi les expertises, coordonner les pratiques, harmoniser les outils, développer les notions de pair-aidance, favoriser la prestation de services internes (intraitance) sont autant d'orientations politiques à promouvoir.

Sur le volet relatif à la mutualisation des moyens, **l'association portera une attention particulière à réaliser une évaluation préalable approfondie sujet par sujet et non pas globalement.**

Celle-ci devra mettre en lumière, au-delà de l'aspect économique de la mutualisation, le gain ou le maintien de la qualité des services rendus et l'adéquation avec les projets d'établissements et de services et les projets personnalisés des usagers concernés.

La mutualisation doit se pratiquer au bénéfice des usagers et être compatible avec une permanence dans la relation éducative, pédagogique et thérapeutique, relation qui doit s'inscrire dans le temps.

Ainsi, la mutualisation est un levier pour renforcer le sentiment d'appartenance à l'association et repenser l'organisation du travail et les modes de fonctionnement pour plus d'efficience. Elle doit être menée de façon à ne pas complexifier les circuits de décision ni diluer les responsabilités tout en préservant le sens des actions sur le terrain et la qualité de la prise en charge des usagers.

Sur le volet du patrimoine, la technicité requise pour l'entretien des bâtiments et leur maintien en état, les exigences réglementaires de plus en plus nombreuses qui s'imposent à notre secteur obligent **l'association à s'orienter vers une gestion mutualisée du patrimoine foncier et du bâti des Papillons Blancs de Bergerac.**

La valorisation du patrimoine est un gage de l'engagement de l'association envers les générations futures.

Nos actions

Afin de répondre à ces orientations, l'association s'engage pour les cinq prochaines années à travailler sur quatre thématiques complémentaires.

Pérenniser les mutualisations existantes en termes de moyens et de compétences.

- Favoriser la coordination des fonctions ressources du siège social à destination des établissements et services, les formations collectives et la polyvalence de certaines fonctions.
- Enclencher des synergies entre les établissements et services quand elles n'existent pas.
- S'appuyer sur un partage des savoirs, des savoir-faire, des compétences, des expertises et sur le développement de l'apprentissage, du tutorat ou de la pair-aidance aussi bien au niveau des salariés que des usagers.

Créer une véritable coordination des services techniques et logistiques (entretien des bâtiments, espaces verts…).

- Partager et valoriser les savoirs, favoriser les montées en compétence pour les professionnels et pour les usagers.
- Créer des outils communs et harmoniser les pratiques et les méthodes de travail.
- Développer l'intraitance par des contrats de service inter-établissements.

« Se réunir est un début,
rester ensemble est un progrès,
travailler ensemble est la réussite. »

John FORD

Élaborer une politique associative sur les achats

- Partager les retours d'expériences,
- Harmoniser les achats mutualisables par le choix de fournisseurs référents,
- Travailler sur les volumes d'achat (achats groupés, produits plus qualitatifs pour une même enveloppe budgétaire).
- Prendre en compte la dimension territoriale de l'association et ainsi inscrire les achats associatifs dans les projets du territoire (démarche locale, circuits courts, circuits écoresponsables…).
- Développer des outils comme des journées achats en interne par corps de métier et généraliser les contrats cadre.

Sécuriser la gestion du patrimoine associatif par une coordination opérationnelle transversale permettant de :

- Répondre aux obligations réglementaires de plus en plus fortes qui pèsent sur les établissements et services et qui aujourd'hui sont à la charge des directions.
- Apporter une expertise technique aux directions des établissements et services.
- Avoir une visibilité sur le patrimoine bâti et foncier de l'association en vue de l'entretenir et de le valoriser.

fil rouge RSO

L'ENVIRONNEMENT

La mutualisation des moyens et du patrimoine permet de s'inscrire dans une logique de responsabilité sociétale, organisationnelle et environnementale. Les achats écoresponsables seront privilégiés dans le cadre de l'élaboration de la politique associative d'achat.

La rationalisation des services techniques et des espaces verts permettra une évaluation et une optimisation des besoins matériels. Une véritable gestion patrimoniale des biens associatifs passe par une réflexion sur l'empreinte énergétique des bâtiments et des activités de l'association.

Responsabilité sociétale des organisations (RSO)

Nos intentions

Le secteur médico-social doit engager ses établissements et services dans une démarche vertueuse de défense des valeurs éthiques et morales avec l'objectif de contribuer au bien-être des usagers et des professionnels, de participer aux équilibres sociaux et sociétaux et avec l'ambition d'agir pour préserver la planète et ses ressources tout en garantissant la viabilité économique de ses structures.

La démarche RSO donne l'opportunité à l'association des Papillons Blancs de Bergerac de démontrer la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans l'ensemble de ses activités en lien avec ses parties prenantes : publics accueillis (usagers), professionnels, familles, autorités de tarification, acteurs et partenaires du territoire, clients des Esat.

L'association se donne pour mission de s'engager dans cette démarche qui donnera l'opportunité de démontrer la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans l'ensemble de ses activités, en lien avec les parties prenantes.

développement
loyauté
droits
responsabilité
environnement
durable
vie
solidaire
local
qualité

L'objectif est d'identifier les pratiques de responsabilité sociétale, d'en réaliser un inventaire exhaustif, et de mettre en regard ces pratiques avec les thématiques centrales de la RSO déclinées autour des six thèmes suivants : les droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les consommateurs/usagers, la communauté et le développement local.

Cette méthode permettra de repérer les pratiques qui pourraient être mises en place et déployées, d'identifier les domaines où les établissements et services portent des enjeux de RSO et ceux où les impacts de la mise en œuvre seront importants.

Ainsi l'association pourra mettre en lumière les savoir-faire et savoir-être de tous, réaffirmer le sens de son accompagnement dans les projets d'établissement et de service et dans les projets personnalisés, en favorisant le bien-être des usagers et la qualité de vie au travail des salariés, et en renforçant sa compétitivité.

Nos actions

Favoriser la qualité de vie pour tous

- En développant les outils garantissant le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap. Il s'agit par exemple de renforcer les conditions d'exercice de leurs droits civiques, économiques, sociaux et culturels, de leur permettre de choisir une mobilité sociale et professionnelle, de créer et maintenir un environnement de travail favorable à tous.

- En s'engageant à ouvrir les champs de nouvelles formes de travail, à promouvoir la dimension humaine afin de renforcer l'adéquation entre les besoins en compétences et le plan de formation.

- En déployant des actions de développement durable dans une démarche d'économie circulaire (produire des biens et des services en limitant la consommation et le gaspillage de ressources ainsi que la production des déchets).

- En favorisant les circuits courts et les produits issus de l'agriculture biologique dans les cuisines des établissements et services de l'association.

- En favorisant un cadre de vie et de travail dans une démarche éco-responsable (aménagements intérieurs, extérieurs, mobilité…).

Promouvoir l'association comme acteur économique engagé

- En adaptant les pratiques professionnelles et les relations de l'association auprès des clients et fournisseurs au regard de la charte RSO.

- En s'appuyant sur le développement des partenariats locaux, auprès des collectivités locales et des entreprises du territoire. L'association renforcera ainsi sa production de biens et de services à forte utilité sociale, par une meilleure prise en compte des attentes et des besoins des usagers tout en favorisant le développement local à travers la création de richesses (activités, emploi, lien social…).

- En prenant en compte l'optimisation de l'utilisation énergétique des bâtiments dans toute nouvelle construction (panneaux solaires, chaudière biomasse, bioclimatisme...).

- En s'engageant à respecter la loyauté des pratiques dans la réalisation de ses actions, pour affirmer sa conduite éthique et être en adéquation avec ses valeurs.

- En désignant un référent RSO et en mettant en place un comité de pilotage garantissant la réussite et l'efficacité de cette démarche.

fil rouge RSO

LA COMMUNAUTÉ ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Acteur économique et social de premier plan sur le bergeracois, l'association joue un rôle actif dans le développement du territoire. Elle participe à la création d'emplois sur son bassin. Par l'intégration de la RSO, elle doit œuvrer à limiter les impacts de ses activités sur le territoire.

Le développement des échanges et des interactions avec le tissu économique, social et culturel facilite l'accès des personnes accompagnées aux services proposés dans le territoire.

Conclusion du directeur général

Notre projet associatif est un engagement à faire, à œuvrer pour rendre les possibles toujours plus nombreux. C'est aussi la volonté affirmée que chacun soit acteur et porteur de son projet. L'association des Papillons Blancs de Bergerac poursuit son engagement favorisant le libre choix réel des personnes dans leur parcours de vie par une offre de service renouvelée et innovante.

Ce projet représente une véritable colonne vertébrale sur laquelle prennent appui tous les établissements et services de l'association pour traduire au quotidien et dans les projets, les valeurs que nous partageons depuis tant d'années.

Il affirme un positionnement associatif dans l'économie sociale et solidaire. Il développe une volonté d'actions responsables, respectueuses des hommes et de notre environnement. Il nous place comme des acteurs volontaires et engagés vers un avenir meilleur. Chacun d'entre nous participe à ce mouvement d'ensemble, c'est ce qui donne sens à notre engagement professionnel, à notre pouvoir d'agir sur notre parcours de vie. Une des forces de notre association c'est de pouvoir réunir la personne, la famille et les professionnels, qui tous ensemble permettent d'aller plus loin dans une vie citoyenne et responsable avec le soutien de nos autorités de contrôle et de notre réseau partenarial.

Nous pouvons envisager l'avenir avec sérénité dès lors que nous savons pouvoir agir par nos choix. C'est pourquoi, nous travaillons tous avec ces objectifs chevillés au corps afin de porter ensemble, haut et fort nos valeurs associatives.

Denis Clark

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conclusion du président

La lecture de ce projet associatif a mis en lumière les orientations prioritaires que l'association a choisi de travailler pour les cinq ans à venir :

- *un accompagnement favorisant l'inclusion*
- *une approche populationnelle par type de handicap*
- *la recherche d'une réponse accompagnée pour tous*
- *une gestion performante et un management par la qualité*

Mais ces quatre axes de travail ne sont pas exclusifs. Les Papillons Blancs de Bergerac se veulent innovants dans tous les champs du handicap.

Ainsi, le vieillissement et la grande dépendance, l'accompagnement précoce dès la petite enfance, le parrainage ou encore le soin apporté aux personnes les plus lourdement handicapées sont et seront toujours des orientations associatives fortes. Un projet associatif ne chasse pas l'autre mais s'en nourrit pour élargir la palette d'offres de services.
Comme indiqué en introduction de ce document, notre arbre associatif produit chaque jour de nouveaux bourgeons et de nouvelles feuilles pour permettre de faire fleurir de nouvelles idées afin que chacun trouve sa place dans la société, selon ses choix et ses besoins.
Pour mener à bien les objectifs et les ambitions de ce projet associatif et des suivants, l'association continuera de militer inlassablement afin de peser autant que possible sur les politiques publiques et ainsi d'impulser l'évolution de la société.
Je compte sur vous, sur toutes les forces vives de l'association, usagers, adhérents, familles, professionnels, administrateurs, pour entretenir cette flamme et la dynamique d'innovations qui est la nôtre dans le respect des valeurs qui nous rassemblent.

Jean - Paul Jammes

PRÉSIDENT

Glossaire - sigles et acronymes

ALSH
Accueil de loisirs sans hébergement

ARS
Agence régionale de santé

ASE
Aide sociale à l'enfance

ASI
Agent de service intérieur

ASV
Adaptation de la société au vieillissement

CAB
Communauté d'agglomération bergeracoise

CD
Conseil départemental

CSTS
Conseil supérieur de travail social

CVS
Conseil de la vie sociale

DU
Dossier de l'usager

EA
Entreprise adaptée

EAM
Établissement d'accueil médicalisé

EANM
Établissement d'accueil non médicalisé

ENSP
Ecole nationale de la santé publique

Esat
Établissement et service d'aide par le travail (ex CAT)

ESMS
Établissements et services médicosociaux

Falc
Facile à lire et à comprendre

FAM
Foyer d'accueil médicalisé

FH
Foyer d'hébergement

Fhar
Foyer d'hébergement et d'animation rurale

FO
Foyer occupationnel

FOG
Foyer occupationnel de Gammareix

GED
Gestion électronique des documents

HAS
Haute autorité de santé

HPST
Hôpital, patients, santé et territoires

IME
Institut médico-éducatif

Inpi
Institut national de la propriété industrielle

ISO
International standard organisation

MDPH
Maison départementale des personnes handicapées

PB
Papillons Blancs

PCH
Prestation de compensation du handicap

QVT
Qualité de vie au travail

RAE
Reconnaissance des acquis de l'expérience

Rapt
Réponse accompagnée pour tous

RGPD
Règlement général de protection des données

RH
Ressources humaines

RSO
Responsabilité sociétale des organisations

SAJ
Section d'accueil de jour

Samsah
Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

SAVS
Service d'accompagnement à la vie sociale

Sessad
Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

SIPB
Service d'insertion des Papillons Blancs

RMTP
Raconte-moi ton projet

TSA
Trouble du spectre de l'autisme

UEMA
Unité d'enseignement maternelle autisme

VAE
Validation des acquis de l'expérience

Lieux de concertation, de propositions et d'aide à la décision pour la présidence et la direction générale, les commissions sont séparées en deux groupes distincts : les commissions associatives sont ouvertes à tout adhérent souhaitant y participer. Les commissions techniques sont, elles, réservées aux seuls administrateurs.

Commissions associatives

Commission action familiale
Développe entre les familles l'esprit d'entre-aide et de solidarité. Elle les amène à participer à la vie associative.

Commission autisme
A pour objectif de mener une réflexion sur les besoins des personnes accompagnées avec troubles du spectre autistique.

Commission informatique
A pour principal objectif d'analyser les besoins des utilisateurs et d'envisager les investissements nécessaires et les projets à mettre en œuvre dans ce domaine.

Commission médicale
A pour objectif d'améliorer l'accompagnement médical des personnes accompagnées notamment par la création de partenariats et le développement de la formation et de l'information des professionnels, des familles et des personnes accompagnées. Elle a également pour mission de mettre en œuvre une veille médicale tournée vers la surveillance des publications et recherches ayant trait aux nouvelles thérapies proposées.

Commission parrainage
A pour objectif d'aider ceux qui n'ont plus de famille ou une famille éloignée à entretenir une relation privilégiée avec un tiers (parrain ou marraine), nécessaire à leur épanouissement, par la mise en place d'une convention suivie et encadrée.

Commission qualité
A pour fonction de conduire la politique qualité et de valider la méthodologie globale de la démarche qualité au niveau associatif, en coordonnant les actions engagées et en s'assurant de leur avancement.

Commission sport et santé
A pour objectif de favoriser l'accès à l'activité physique et sportive sous toutes ses formes qui contribue à maintenir ou à améliorer la santé des personnes accueillies. L'intégration et le lien social sont également recherchés.

Commission vie affective et sexuelle
A pour objectif de favoriser le droit à la vie privée, à la vie affective et à la sexualité des usagers dans le respect des règles de la vie collective tout au long de la vie.

Commission vieillissement et dépendance
Assure une réflexion sur les besoins des personnes handicapées vieillissantes et a pour objectif d'identifier le besoin, de sensibiliser les familles et d'étudier les possibilités d'évolution des structures et adapter ces dernières.

Commission journal
La commission assure la parution du journal de l'association, lien incontournable entre les familles, les salariés et l'extérieur.

Commissions techniques

(OUVERTES UNIQUEMENT AUX ADMINISTRATEURS)

Commission communication
A pour mission de mettre en œuvre la communication associative, externe et interne des Papillons Blancs ; est garante de la cohérence de l'image de l'association, de la valorisation de son identité et de la reconnaissance de ses savoir-faire et savoir-être.

Commission éthique
A pour mission de questionner collectivement les conflits de valeur non résolus par le droit et de donner une réponse argumentée aux personne concernées.

Commission des finances
A pour mission d'assurer un suivi des comptes des établissements et services et d'en présenter un rapport à l'assemblée générale.

Commission patrimoine
A pour objectif la réalisation et l'entretien de tout ce qui touche le patrimoine bâti, foncier et forestier. La commission veille à la bonne tenue du suivi et du respect des travaux retenus. Elle préserve et valorise les ressources du patrimoine.

Commission du personnel
Participe aux entretiens d'embauche et au recrutement des personnels et prend en compte les orientations stratégiques définies dans le projet associatif, l'organisation et la gestion des personnes.

Commission production et commerce
Est garante de la cohérence d'une politique commerciale commune aux Papillons Blancs, donne son avis sur les choix en matière de marchés et de moyens de distribution et analyse les résultats économiques.

Commission de médiation associative
En cas de conflit mettant en cause des usagers et leurs proches, cette commission, si elle est sollicitée, a pour mission de trouver une solution en interne à un problème avant toute intervention extérieure en particulier des personnes qualifiées du département.

Coordonnées des établissements et services

Siège social

6 avenue Paul Painlevé
24112 BERGERAC cedex
05 53 74 49 49

SECTEUR TRAVAIL

ESAT Brousse - Saint-Christophe
SAJ Brousse Saint-Christophe
RMTP
SIPB
ZA la Vallade Sud
24112 BERGERAC cedex
05 53 74 45 80

ESAT Brousse - Saint-Christophe
Site de Creysse
31 route de la Nauve
24112 CREYSSE cedex
05 53 27 31 02

RMTP
SIPB
8 avenue Paul Painlevé
24112 Bergerac cedex
05 53 74 49 57

EA Les Jardins de Casimir
ZA la Vallade Sud
24112 BERGERAC cedex
05 53 74 00 06

ENFANCE-JEUNESSE

IME Rosette
Allée Françoise Dolto
24112 BERGERAC cedex
05 53 74 53 00

UEMA
Ecole Maternelle Pauline Kergomard
24112 BERGERAC Cedex
05 53 61 37 51

Sessad
98 route de Rosette
24112 BERGERAC cedex
05 53 61 37 51

Foyer Le Pont
100 route de Rosette
24112 BERGERAC Cedex
05 53 74 55 66

HEBERGEMENTS

PÔLE HABITAT ET VIE SOCIALE

SAVS - Samsah-TSA
20 Rue Pozzi
24112 BERGERAC cedex
05 53 23 85 33

Foyer de la Brunetière
84 Route de la Brunetière
24112 BERGERAC cedex
05 53 61 59 00

Foyer Louise Augiéras
8 avenue Paul Painlevé
24112 BERGERAC cedex
05 53 57 52 37

PÔLE HABITAT ET SOINS

FAM Jacques Delprat
6 rue Galmot
24540 MONPAZIER
05 53 27 18 24

FAM Muscadelles
Route de la Catte
24112 BERGERAC cedex
05 53 61 59 04

SITE DE GAMMAREIX

FO Gammareix
Haut Gammareix
24140 BELEYMAS
05 53 80 83 11

Fhar Paul-André
Haut Gammareix
24140 BELEYMAS
05 53 80 83 12

SAJ de Gammareix
Esat de Gammareix
Haut Gammareix
24140 BELEYMAS
05 53 80 83 10

Les établissements

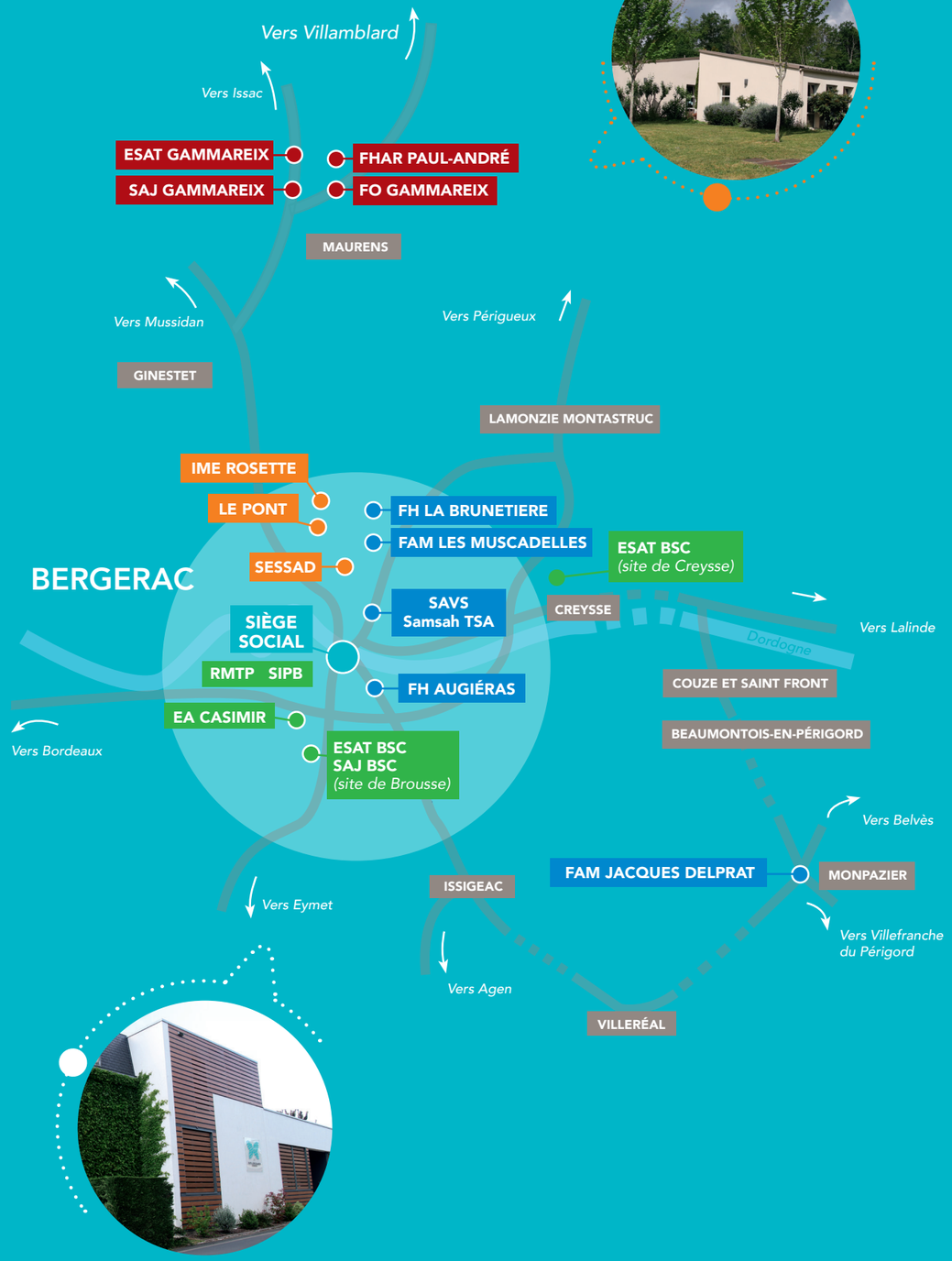

LES
PAPILLONS BLANCS
DE BERGERAC

ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS
DE BERGERAC

6 Avenue Paul Painlevé
24112 BERGERAC cedex

05 53 74 49 49
siege@pb24.fr